



**Conseil du 18^e arrondissement
Séance du lundi 22 mai 2017**

COMMUNICATION.....	3
MAIRIE.....	10
AFFAIRES GENERALES	11
CULTURE.....	13
AFFAIRES SCOLAIRES	15
LOGEMENT, URBANISME & ARCHITECTURE.....	16
PETITE ENFNACE & FAMILLE	19
VIE ASSOCIATIVE	20
JEUNESSE	21
SPORT.....	22
ACCES AU DROIT	23
PERSONNES AGEES.....	26
POLITIQUE DE LA VILLE	26
ESPACES VERTS & NATURE EN VILLE.....	27
MEMOIRE	29
QUESTIONS ORALES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT	30
VŒUX.....	41

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par M. le Maire du 18^{ème} arrondissement le mardi 16 mai 2017, les membres du Conseil se sont réunis le lundi 22 mai 2017 en la Salle des Mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de M. le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^e prévu à cet effet.

Étaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18^e, Mme AKKARI, M. BADINA, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme DAMS, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. GONZALEZ, Mme MARKOVIC, Mme MEZENCE, M. NEYRENEUF, Mme ROLLAND, Mme TRAJAN, **Adjoints au Maire**, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, Mme BRIDIER, M. BROS, M. BROSSAT, Mme EL KHOMRI, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEES, Mme MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, **Conseillers de Paris**, Mme BELEM, M. DAWNY, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, Mme LASSURE, M. LISCIA, M. LORENZINI, M. MENEDE, M. QUEINNEC, M. TOUZET, **conseillers d'arrondissements**.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

M. DARRIULAT à M. LEJOINDRE
Mme PROUST à Mme ROLLAND
Mme VERISSIMO à M. JULIEN
M. LANGLOIS à Mme DEBONNEUIL
Mme BOYER à M. BOURNAZEL
Mme MOUZANUIK à M. HONORE
Mme MARKOVIC à M. LORENZINI

Délibération 18.2017.140:

Arrivée Mme MARKOVIC et fin de pouvoir à M. LORENZINI

Délibération 18.2017.141:

Départ Mrs VAILLANT, BROSSAT et NEYRENEUF

Mme Maya AKKARI, est désignée secrétaire de séance.

Eric LEJOINDRE : Le quorum étant atteint, je propose que nous commençons notre Conseil d'arrondissement en nommant Mme AKKARI secrétaire de séance. Y a-t-il des difficultés ?

Je vous informe des pouvoirs qui m'ont été remis à ce stade :

- Mme BRIDIER à M. DURAND ;

- M. DARRIULAT à M. le Maire ;
- Mme PROUST à Mme ROLLAND ;
- Mme VERISSIMO à M. JULIEN ;
- Mme BOYER à M. BOURNAZEL ;
- Mme MOUZANUIK à M. HONORE.

S'il y en a d'autres, ne manquez pas de les apporter à l'administration.

Avant d'en venir à l'ordre du jour, relativement chargé, de notre Conseil, je voulais évoquer deux situations, l'une et l'autre très importantes.

COMMUNICATION

La première consiste à rappeler la nécessité qu'il y a, notamment pour les élus mais pas seulement pour eux, à présider les bureaux de vote. Il n'a échappé à personne qu'il y avait deux tours de scrutins qui allaient arriver dans les jours proches et qu'il nous manque encore un certain nombre de présidents ou de présidentes de bureaux de vote. Donc je veux redire aux élus qui n'auraient pas pris l'engagement d'être présidents qu'il serait bon qu'ils le prennent. C'est quand même une des fonctions essentielles nous permettant de faire vivre la démocratie représentative sur nos territoires. Je rappelle à ceux qui seraient candidats à ces élections qu'il revient à eux de déposer auprès du directeur général des services des listes d'assesseurs. Si les candidats ne désignent pas d'assesseurs, on n'est pas capable d'ouvrir les bureaux de vote. Donc je fais cet appel à nouveau, pas seulement à la bonne volonté puisque cela en est une, mais surtout à la nécessité absolue qu'il y a à ce que nous puissions organiser ces élections dans de bonnes conditions.

J'en viens au deuxième élément qui n'est pas à l'ordre du jour mais comme on en parle partout, il serait quand même étonnant que le seul endroit où on n'en parle pas soit le Conseil d'arrondissement. Je pense à la polémique née depuis vendredi sur la situation à La Chapelle. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à l'extérieur de cette enceinte à de nombreuses reprises, depuis trois jours, sur le sujet. Si des élus souhaitent s'exprimer, ils le pourront après mon intervention.

Évidemment, toute forme d'atteinte à la liberté de circulation des femmes, ou aux femmes en général, est inacceptable que ce soit à La Chapelle ou que ce soit partout ailleurs, dans le 18^{ème} et à Paris. Ce combat pour la liberté des femmes à circuler sur l'espace public, on le mène à la Mairie du 18^{ème} depuis de nombreuses années et singulièrement, pour parler de la période que je suis Maire, mais personne n'a attendu que je le sois pour travailler sur ce sujet, Mme MEZENCE y travaille depuis le début de la mandature. Elle a eu l'occasion d'organiser des visites de terrain, des rencontres avec les femmes, aussi bien d'ailleurs à la Goutte-d'Or qu'il y a quinze jours à La Chapelle. Ce travail est entamé et on y met beaucoup d'énergie parce que c'est la moindre des choses.

Cette problématique n'est pas limitée à une zone géographique du 18^{ème} et dépasse La Chapelle. Pour le reste, je suis très mobilisé pour que la situation s'améliore autour du square Louise-de-Marillac, à tel point mobilisé que depuis janvier, j'ai obtenu du prédécesseur de l'actuel préfet qu'il mette en place le plan Barbès La Chapelle respirer. L'objectif initial du Préfet était de travailler plus spécifiquement sur Barbès et qu'il a accepté à ma demande que ce plan soit étendu à La Chapelle.

C'est un plan qui vise à mettre un terme – et il reste encore beaucoup de chemins à parcourir – aux phénomènes des ventes à la sauvette sur cet espace, notamment des ventes de cigarettes qui s'y sont malheureusement multipliés. Je dois dire comme beaucoup de riverains qui ont eux-mêmes constaté une présence insuffisante mais plus importante de la police sur ce site depuis le début de l'année. Le hasard du calendrier fait que j'étais dans le bureau du Préfet vendredi matin, j'ai eu l'occasion de révoquer ce sujet avec lui et il a pu prendre lui-même des engagements encore plus forts. Je veux saluer ces engagements et m'en féliciter.

Au-delà de cela, le travail de réaménagement de ce secteur, un des éléments centraux pour permettre de rendre l'espace à une plus grande diversité de population, est entamé à notre initiative autour du projet de la promenade urbaine mais aussi à l'initiative des habitants qui ont voté dans le cadre du budget participatif. Le projet est dénommé Oasis urbaine à La Chapelle et vise à transformer le square Louise-de-Marillac en un lieu plus facile, plus traversant, plus respirant et si possible de l'étendre à une parcelle plus grande autour de la rue Pajol. Ce travail est en cours ; on n'organise pas de réunion publique sur ces sujets en période électorale parce que cela nous serait à juste raison reproché. C'est un travail qu'on continue à faire de même qu'on travaille sur le petit aménagement de l'espace. Vous aurez constaté pour ceux qui sont allés à La Chapelle récemment que notamment l'éclairage a été amélioré et ce sont des choses qu'il faut faire.

Beaucoup d'expressions se sont tenues sur cette situation depuis quelques jours. Certaines très légitimes visant à pointer des problématiques réelles et à demander à ce qu'elles soient résolues ; c'est mon engagement et c'est le travail que nous faisons. D'autres ont cherché à pointer d'autres causes ou à mettre en valeur des liens qui n'existent pas. Quand on est responsable politique, et ce n'est pas toujours facile dans la période mais c'est en tout cas un engagement que j'essaie d'avoir, il faut veiller à savoir rester modéré. La modération en politique, ce n'est pas une valeur qui ne sert à rien, c'est celle qui permet de résoudre les difficultés parce que pour les résoudre, il faut pointer les bons problèmes, sinon on vise à côté. Pour pointer les bons problèmes, il vaut mieux essayer d'objectiver les situations, de travailler, de réfléchir, de trouver les causes des difficultés. Il me semble que ces derniers jours, ma foi c'est la vie médiatique qui le veut, beaucoup de choses ont été dites et certaines ont dépassé la pensée de ceux qui les ont émises. Je connais l'ensemble des difficultés, je les reconnais, j'y travaille avec toute mon équipe depuis de nombreuses semaines et de nombreux mois. J'espère que la polémique qui a eu lieu va nous permettre d'obtenir encore plus de moyens pour les résoudre. Pour notre débat mais surtout pour régler les problèmes tel qu'ils se présentent, mieux vaut pointer les bons.

Pierre-Yves BOURNAZEL : M. le Maire, on y reviendra puisqu'une question sera posée par M. LISCIA. Vous avez raison, sur des sujets aussi difficiles, l'équilibre et la modération des élus sont toujours les bienvenus et il faut traiter les sujets. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises avec Mme MEHAL, M. HONORE au Conseil de Paris sur le sujet depuis de nombreux mois, sur la question de la place de La Chapelle, de la saturation et de l'occupation illégale du domaine public, due à plusieurs phénomènes qui parfois sont d'ailleurs conjoints et qui posent des problèmes de tranquillité publique.

Il faut comprendre l'exaspération des riverains, c'est intenable. On a vu les faits d'actualité que nous avons tous dénoncés mais qu'il faut combattre. Il faut une fermeté totale contre les actes de délinquance, les propos, les interdictions faites à des femmes ; se battre contre les réseaux, les mafias, les trafics, qui exploitent aussi la misère ou les difficultés d'un certain nombre de personnes qui errent dans les rues pour différentes raisons.

Cette tranquillité des riverains, il faut l'obtenir. Par une action soutenue, la Préfecture de police doit jouer son rôle, d'abord par la remontée des filières, des réseaux et des mafias qui exploitent la

misère humaine. Il faut en obtenir des résultats. Là il faut une volonté politique plus forte et je pense que le nouveau Gouvernement va s'y atteler.

Deuxièmement, depuis longtemps je le dis et je le redis, il faut enfin créer à Paris une police municipale. Cette police municipale pourrait être sur le terrain et serait en charge d'empêcher l'installation et donc l'occupation illégale du domaine public pour dé-saturer nos quartiers et singulièrement la place de La Chapelle des problèmes. Je l'appelle de mes vœux depuis longtemps et nous sommes nombreux à la souhaiter ; il faut enfin changer la loi, le statut de Paris. En tout cas, c'est un engagement que je prends parce que je pense que ce serait un outil efficace. Il faut des solutions concrètes pour les habitants. Puis il faut la dignité, c'est-à-dire trouver aussi des solutions. Ce quartier, il y a eu des occupations dues à des migrants. Ces derniers doivent être accueillis et j'ai été constructif dans les derniers mois dans des centres d'accueil humanitaire sécurisés, parce qu'ils y sont mieux que dans la rue, livrés à eux-mêmes, livrés aux trafics, livrés aux mafias. Il faut leur assurer à la fois la sécurité, la dignité et leur permettre de vivre dans des conditions d'hygiène quand même dignes de la capitale de la France et de la patrie des droits de l'homme. Puis, il faut étudier leur cas, il faut accélérer les procédures du droit d'asile, il faut raccourcir les délais et que celles et ceux qui bénéficieront du droit d'asile rentrent dans le droit commun et cela est l'honneur de la France. En même temps, celles et ceux qui ne bénéficieront pas du droit d'asile, ils auront vocation à être reconduits à la frontière mais le temps de présence sur le territoire national, ils auront été accueillis dignement dans des centres d'accueil. Je pense que c'est une politique équilibrée qu'il faut réaffirmer, qui est profondément républicaine.

Enfin les habitants, les associations ont fait des propositions constructives et utiles. Je pense que vous les entendez, il faut les mettre en œuvre. A partir du moment où l'on empêche l'installation et l'occupation illégale du domaine public pour n'importe quelle raison, il faut aussi se réapproprier l'espace public, notamment par des réaménagements urbains. Je soutiens ces propositions et je pense que vous êtes en lien avec eux pour faire avancer ces dossiers.

Donc, une fermeté totale vis-à-vis des réseaux, des mafias, des actes de délinquance, à ce à quoi on assiste aujourd'hui de l'occupation illégale du domaine public ; tranquillité pour les riverains avec des nouvelles solutions, notamment la police municipale pour empêcher l'installation et l'occupation du domaine public, puis dignité pour les personnes livrées à eux-mêmes et trouver des solutions. Il faut être constructif car ce sont des sujets républicains. Si on veut éviter que l'extrémisme politique prolifère, il faut être efficace tous ensemble et tous les partenaires : Mairie du 18^{ème}, Mairie de Paris, Préfecture de police, associations et habitants. Modestement à la place qui est la nôtre d'élus d'opposition municipale, nous voulions vous dire que nous serons très vigilants à ce que des solutions rapides, durables, soient trouvées et qu'il y ait une action soutenue de la part de tous les pouvoirs publics.

Pascal JULIEN : Au sens propre comme au sens figuré, c'est un carrefour de difficultés anciennes, qu'on connaît bien : les biffins, les migrants, les SDF, le flux important de gens qui vont et viennent à cet endroit pour prendre le métro et évidemment, tout cela dans un espace urbain très contraint. C'est le premier point.

Deuxième point, pour ce qui est de mon groupe, on participe à la vie municipale et à ce titre on a fait des propositions. Même si cela peut sembler avoir un lointain rapport mais depuis longtemps, nous demandions un centre humanitaire, un centre d'accueil à guichet unique pour les migrants et que celui-ci a enfin été construit porte de La Chapelle. Cela contribue à résoudre le problème sauf que si l'Etat ne fait pas le boulot et que si le flux des migrants n'est pas suffisamment traité, évidemment cela en rejette d'autres à la rue. C'est pourquoi nous demandons l'ouverture de plusieurs centres. De la même façon, sur les biffins, depuis longtemps nous avons obtenu dans la mandature précédente

l'ouverture d'un carré des biffins, on en demande davantage. Nous avons demandé et cela ne s'est pas fait d'ailleurs bien qu'un vœu ait été adopté, que des médiateurs spécifiques soient affectés porte de La Chapelle par rapport au centre humanitaire pour faciliter éventuellement les difficultés qui pourraient surgir auprès des populations riveraines. Nous demandons la même chose ici.

En matière d'urbanisme, des efforts ont été entrepris, il y en a d'autres à faire ; en plus il y a beaucoup de voitures, des trottoirs étroits, il y a certainement des choses à travailler là-dessus.

Troisième point, on a lu dans certaines presses des témoignages ; on en a entendu d'autres qui montrent que la situation est complexe. Excusez-moi, je n'aime pas les caricatures qui sont faites d'une situation complexe et que l'on simplifie. On voit un peu le champ sémantique, je vous le fais en gros : place de La Chapelle des hommes agressent les femmes, les femmes sont en ozone, et comme par hasard ces gens qui sont là sont des étrangers, donc les étrangers agressent les femmes et puis bien sûr, implicitement ces étrangers sont musulmans et la boucle est bouclée. C'est implicitement cela qui nous est lancé par un certain nombre de témoignages. Or, la situation est plus complexe. D'abord, toutes les femmes ne se font pas agresser ; il arrive d'ailleurs que des hommes se fassent un peu chahuter aussi quand ils passent. Si on passe avec un vélo par exemple, j'ai été bousculé parce que j'ai essayé de me faufiler avec le mien. C'est complexe et je dénonce cette caricature. D'ailleurs, je ne suis pas sûr que cela fasse plaisir aux associations concernées d'être récupérées et associées à la droite extrême et à l'extrême droite dans les réseaux sociaux comme dans la presse.

Je voudrais conclure en disant que c'est très bien de s'intéresser à ce qui se passe porte de La Chapelle quand on est féministe, mais je rappelle que 80 % des violences faites aux femmes, et notamment des viols, sont faites par des gens de l'entourage de la femme agressée. Quand aura-t-on des articles au ton aussi virulent et avec d'autant d'insistance sur le fait majoritaire et de très loin les agressions dont sont victimes les femmes de la part de leur entourage ? Peut-être que certains veulent promouvoir le viol français dans la période ; on en arrive presque là implicitement. Là, je rejoins M. BOURNAZEL qu'il faut aborder la question de manière modérée, constructive, sans ignorer la complexité de la situation, en sachant que ce n'est pas la Mairie de Paris ou la Mairie du 18^{ème} qui pourra, d'un coup de baguette magique, régler le problème de la pauvreté, le problème des migrations. Elle est en bout de chaîne et elle n'a pas attendu les buzz de cette semaine pour agir même si mon groupe pense qu'elle aurait pu faire mieux dans le passé.

Gérald BRIANT : Merci pour ce débat intéressant qui a occupé pas mal de rédactions. C'est bien aussi qu'on ait le point de vue des élus dans la globalité.

Pour avoir travaillé notamment sur cette zone, en particulier sur la question migrant proprement dit, vous le savez parce qu'on vous informe régulièrement dans le Conseil d'arrondissement, on a une difficulté objective sur ce secteur à Pajol. Il y a eu beaucoup de rencontres avec la population ; un travail a été fait. Des opérations de mise à l'abri coïncidaient avec des opérations de police ; on a eu une vraie amélioration qui s'est traduite sur ce territoire d'après les premiers retours que j'ai reçus. Il n'empêche qu'on a eu des points notamment que je regrette à titre personnel, où l'on a eu des fixations d'une certaine partie des migrants. On dit « les migrants en règle générale » et comme cela, on en fait un gros paquet. C'est plus compliqué que cela, notamment ceux sur Pajol qui ont été fixés. Ce sont des gens qui ne souhaitent pas rester en France et qui sont mis ici parce que des rendez-vous de passeurs leur demandent d'être ici à disposition parce qu'il y aura une opération qui va être faite. On leur dit « surtout n'allez pas au centre ». Donc, j'entends et je suis d'accord pour qu'il y ait plus de centres mais dans les grandes villes, pas que sur Paris, mais à Nice, dans les Alpes-Maritimes, à Lyon ou le long surtout du réseau ferré qui va notamment en Angleterre, quelque chose dans le nord. Je ne suis pas pour tout agglomérer parce qu'en plus, en termes administratif, Paris ne peut pas, elle est très puissante mais au bout d'un moment cela ne marchera plus. Il faut vraiment répartir.

On a sur cet endroit des migrants qui souhaitent particulièrement aller en Angleterre, plus au nord et d'une certaine manière qui ne veulent pas aller vers une démarche. Du coup, cela nous pose un problème. On a commencé à disputer le terrain, notamment par ces opérations, il n'empêche qu'on a payé certains types de situation, il y a eu beaucoup d'opérations solidaires, de restauration, de distribution alimentaire dont nous sommes favorables mais nous avons aussi interpellé nombre d'associations pour dire que ce n'est pas ici qu'il faut le faire, parce qu'ici on va avoir un problème avec, notamment des jeunes qui allaient tomber dans la grande précarité, devenus presque des clochards et en voie de SDF. On a eu un problème sanitaire avec en plus des jeunes hommes qui se sont alcoolisés. Avec l'alcool est venue après toute une série de déstabilisation etc. On a eu quelques scènes rapportées par la population sur place où les soirées de beuverie et tout cela ont aussi dégénéré. Ces quelques scènes, vous voyez bien que les précautions d'usage que j'emploie, cela s'est passé mais c'est quand même de façon ponctuelle et on n'est pas face à un autre phénomène. On a dans cet endroit d'autres choses qui sont la sauvette avec un espace public réduit, stagnation de personnes hommes. On y trouve une concentration de choses et de problèmes. Il faut travailler et je pense qu'on est en train d'y arriver.

Je me félicite notamment de ce qu'ont dit les associations de terrain, un discours sur la réalité de ce qu'ils vivent en tant que témoins privilégiés, qui est à mille lieues de ce que j'ai pu entendre ce matin sur France Info avec Marine LE PEN ayant pris le mors aux dents pour expliquer ce que vous savez. Il est important d'avoir tous les éléments, la question n'est pas facile.

Sur la question lutte, égalité homme-femme, j'apprécie ce que vient de dire l'opposition. Après, je ne suis pas non plus naïf. Quand Valérie PECRESSE vient aussi faire une intervention comme elle le fait et en même temps, on a eu dès qu'elle est arrivée au Conseil régional une baisse de 50 % des subventions des actions en faveur de l'égalité femme-homme, c'est 30 % d'ailleurs le centre régional Hubertine Auclert, je suis d'accord mais chacun fait au mieux. Là, en l'occurrence, il faut que ce soit un engagement de tous. On ne peut pas seulement dire « l'égalité c'est bien » et d'un autre côté, quand il y a besoin d'investir, on sait qu'il y a besoin d'investir parce que les situations sont complexes. Nous sommes dans toute une diversité de choses donc il y a multiplicité d'actions, il n'y a pas qu'une seule action qui va résoudre. Il faut que chacun balaie devant sa porte. On a beaucoup à faire ; on a beaucoup mieux à faire parce qu'il y a des territoires aujourd'hui qui sur l'égalité homme-femme, on est en recul. Je vois rien qu'en se baladant parce qu'on dit aujourd'hui baladez-vous dans le métro par exemple, je vois des scènes des fois dans le métro qui ne sont pas possibles. Nous avons une responsabilité, notamment les personnes publiques, à investir.

Daniel VAILLANT : Je me retrouve dans l'intervention de M. BRIANT. Le 18^{ème} est un quartier confronté depuis des dizaines d'années à des difficultés. On ne peut contribuer à les résoudre ou à les faire reculer que si, nous-mêmes, on évite les amalgames. Face à des situations extrêmement différentes, on a intérêt à être dans le discernement, dans l'action concrète avec des principes. Les principes, en tout cas ce que j'ai entendu autour de cette table, sont partagés par toutes et tous et je m'en réjouis car ce n'est pas le cas partout. L'action entreprise par la municipalité autour du Maire comme c'était le cas avant, c'est de traiter les problèmes au fur et à mesure qu'ils arrivent et d'essayer de les traiter sans vouloir en bénéficier dans le cadre de nos débats démocratiques. C'est vrai que la période n'est pas tout à fait simple, les tentations peuvent être multiples, d'essayer de médiatiser, de récupérer. Il faut savoir éviter ces écueils, évidemment qu'ils seront toujours là, notamment pour les gens qui ont les idées claires et des principes en tête ; d'autres sont moins précautionneux et voudront toujours exploiter, faisant notamment des amalgames.

Concernant l'égalité femme-homme, j'espère que tous celles et ceux qui sont autour de cette table n'ont pas de doute sur le sujet et je le dis très clairement, ce n'est pas acceptable de vouloir lutter dans des grands principes, voire dans des lois sur ce sujet et ne pas vouloir affronter les difficultés

rencontrées sur le terrain même à tel ou tel endroit. Mais là encore, pas dans la généralisation ni dans l'amalgame. Je pense que les autorités et je suis aussi intervenu dans mon rôle de député, il faut que la police notamment et éventuellement la justice dont elle est saisie traitent les choses avec discernement. C'est très important. Sinon on ne maîtrisera plus rien et ce sera au détriment des plus faibles et notamment des femmes.

Après, les questions sont de différentes natures, porte de La Chapelle, j'ai soutenu et depuis de très nombreuses années. Comme je le disais, un partenariat sans arrière-pensées politiques, de l'Etat, de la ville et des conseils d'arrondissement concernés, notamment du nôtre, de la Mairie d'arrondissement. Porte de La Chapelle, l'initiative prise était heureuse et elle a été notamment par l'État, le ministre de l'Intérieur, la ministre du Logement et chargée des questions de l'hébergement social, Emmanuelle COSSE, cela a été traité sérieusement et en dehors des polémiques. Je trouve que le travail a été bien fait. Il est vrai qu'à la fois, le trop-plein à l'entrée du centre et la déshérence autour a posé des difficultés parce qu'il y avait une surpopulation qui n'était pas admise dans le centre pour le peu de temps où les gens y passent pour les soins, les vérifications et ensuite la ventilation sur des centres créés en France à cet effet, des CAO bien sûr.

J'ai vu il y a une quinzaine de jours qu'un effort particulier a été fait mais je ne suis pas sûr que c'était en lien direct avec nos demandes ici. Il y avait des visites ; on a heureusement fait en sorte que le secteur de la porte de La Chapelle était comme on dit plus présentable. Il faut que tous ces effets durent et je pense comme ceux qui se sont exprimés qu'au-delà du 18^{ème} arrondissement, puisque le centre n'a pas vocation à y rester au-delà du début de la construction de Condorcet. Il faut multiplier sur l'ensemble du territoire, notamment sur les grands passages sur les grandes villes des centres d'accueil de cette nature. Paris ne peut pas focaliser l'ensemble des besoins et quelquefois de besoins qui ne sont pas de résider en France, de ne pas demander l'asile, d'où l'intérêt qu'il y a là encore à traiter les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent. Ce n'est pas la même chose porte de La Chapelle et ses alentours de la place Toit et Joie, de la place de La Chapelle qui est à la fois un phénomène nouveau mais qui est un glissement de ce qu'on a trop longtemps connu à Barbès, même si tout n'est pas arrêté à Barbès, avec des trafics, voire des insultes ou des agressions par rapport aux femmes. C'est totalement inacceptable. Les demandes que nous avons les uns et les autres faites auprès des autorités de police et de justice, c'est de traiter cette question. Je crois que la Balade urbaine est très importante mais j'ai trouvé que cela s'est installé et s'est incrusté rapidement avec place de La Chapelle pour les gens qui fréquentent, pour les usagers du métro, par rapport aux femmes tel que décrit avec quelquefois quelques arrière-pensées. Je pense que c'est totalement inacceptable.

La police notamment du 18^{ème} arrondissement a fait des efforts, ils doivent être salués et encouragés mais c'est vrai que tant qu'ils ne bénéficieront pas des mêmes moyens qu'il y a eu à une certaine période, ce sera difficile d'éradiquer le problème. Cela veut dire une aide complémentaire de la Préfecture de police pour traiter cette question. J'ai bien dit police parce que je crois qu'une police municipale ne règle en rien les problèmes. La police municipale quand elle existe a un but qui n'est pas de faire respecter l'ordre public au sens de ce que la police fait dans la capitale ; les marchés, la circulation, oui très bien. Mais c'est aujourd'hui avec la direction de la prévention et de la sécurité installée et renforcée à Paris. Donc il s'agit d'une autre nature. Régler les problèmes des migrants ou des trafics ou des passeurs, ce n'est pas du domaine d'une police municipale où qu'on soit en France, il faut quand même s'entendre sur les mots.

Voilà pourquoi je pense qu'il faut garder l'état d'esprit qui est le nôtre. Si l'on pense que hors de l'Europe, on peut embrasser et traiter l'ensemble de ces questions, on se trompe. Là aussi, on a besoin d'une perspective européenne ambitieuse parce que ce n'est pas chaque pays se débrouille et

ensuite, on renvoie chez le voisin si on peut. Non, ce n'est pas comme cela que les choses se posent. Il faudra avoir cette vision à la fois généreuse, respectueuse et ferme par rapport à ces questions.

Voilà pourquoi je pense qu'il faudra continuer ce travail, attention à l'été parce que là on est à avant l'été. Évidemment, si ce qu'on appelle de nos vœux, les uns les autres, ne se met pas en place, on pourrait avoir des difficultés plus sérieuses, je pense à l'été et à la rentrée. Je suis en tout cas d'accord avec l'expression du Maire et de son adjoint M. BRIANT.

Eric LEJOINDRE : Merci. D'autres élus auraient pu s'exprimer sur ce sujet et certains même le souhaitaient mais j'avais fixé la règle qu'on ferait une intervention par groupe pour permettre non pas au débat de s'éteindre, peut-être que le débat médiatique s'éteindra mais le travail à La Chapelle ne s'éteindra pas. Je vous proposerais qu'au prochain Conseil d'arrondissement, on puisse faire un point sur cette situation spécifique. Mme TRAJAN aurait pu évoquer le travail fait et le merveilleux festival des tout-petits qui s'est tenu à Pajol avec des centaines de familles réunies à Pajol, à La Chapelle. M. BEPPO aurait pu évoquer le travail qu'il réalise avec M. NEYRENEUF sur la question de la promenade urbaine de La Chapelle qu'on n'a pas du tout abandonnée. M. MENEDE aurait pu saluer l'ampleur du travail fait par les agents de la propreté de la Ville pour faire en sorte que cet espace très occupé et très souvent sali soit plus propre. Mme MEZENCE aurait pu dire et bien d'autres encore mais je propose que nous fassions cela d'ici le prochain Conseil.

Je voudrais vous redire mais vous les avez entendues dans la presse, les étapes que nous avons d'ores et déjà enclenchées. D'abord, l'engagement du Préfet de police auprès de moi vendredi matin avant qu'il ne lise Le Parisien de renforcer encore la présence policière place de La Chapelle et à Barbès parce qu'il ne s'agit pas de déshabiller l'un pour habiller l'autre. Le plan que j'ai demandé au Préfet est bien le plan Barbès La Chapelle. C'est en travaillant sur les deux lieux en même temps, je pense notamment aux ventes illicites de cigarettes, que nous pourrions arriver à mettre un terme à ce phénomène, ce n'est pas en traitant que l'un ou que l'autre. Dans neuf jours, je serai avec la Maire de Paris et le Procureur de la République et beaucoup d'autres maires d'arrondissement pour parler de la perspective du futur GLTD annoncé. D'ici là, nous mettrons en œuvre les préconisations de la visite de terrain réalisée il y a quinze jours par le commissaire RIGON et les membres de mon cabinet. Certaines de ces préconisations ont déjà été mises en œuvre, le déplacement de la boîte à vêtements, au retrait d'un certain nombre de croix de Saint-André ou à l'augmentation de l'éclairage. Beaucoup de préconisations de court terme ont été évoquées par le commissaire RIGON et mon équipe, elles seront d'ici là mises en œuvre.

Je ne reviens pas sur le réaménagement plus global de la promenade urbaine et de l'Oasis urbaine dans le cadre du budget participatif. C'est la somme de ce travail que nous faisons depuis un certain nombre de mois. Je pourrais dire que d'ici la fin du mois, la promenade urbaine telle que prévue avec les femmes de La Chapelle aura lieu, une première réunion a d'ailleurs d'ores et déjà été réalisée. C'est l'ensemble de ce travail qui va nous permettre d'avancer.

Quand bien même la mousse médiatique se retirerait dans les prochains jours, nous aurons à continuer à travailler. Je vous donne rendez-vous au prochain Conseil d'arrondissement pour faire un point plus global. D'ici là, je voulais et chacun d'entre vous l'a exprimé, redire ce qui est une évidence. A La Chapelle comme partout ailleurs dans le 18^{ème}, à Paris, et au-delà de Paris, notre combat pour faire en sorte que notamment les femmes puissent circuler de façon plus libre sur l'espace public est un combat que nous menons avec beaucoup d'ambitions et sur l'ensemble des délégations qui ont à travailler. C'est un combat que nous menons mais je sais, qui nous rassemble tous autour de cette table dans la diversité de nos opinions politiques et c'est bien la moindre des choses.

M A I R I E

DELIBERATION : 18.2017.143 : Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire

Eric LEJOINDRE : La première délibération consiste à approuver l'inscription d'un ordre du jour complémentaire qui concerne une délibération qui nous est arrivée extrêmement tardivement concernant la Petite ceinture mais que néanmoins, il est important que nous puissions étudier aujourd'hui pour qu'elle puisse être votée au Conseil de Paris.

S'il n'y a pas de difficultés, je vous propose de l'inscrire dans notre ordre du jour.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.143 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.109: Adoption du compte-rendu du conseil d'arrondissement du 26 avril 2017

Eric LEJOINDRE : Le compte rendu du Conseil d'arrondissement du 26 avril appelle-t-il des commentaires ? Ce n'est pas le cas.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.109 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.110 : Adoption du budget supplémentaire 2017 de l'état spécial d'arrondissement

Carine ROLLAND : Lors du dernier Conseil d'arrondissement, nous avons voté le compte administratif 2016 de notre état spécial qui faisait apparaître des soldes d'exécution sur les trois enveloppes qui constituent l'état spécial d'arrondissement, des soldes liés à l'écart qu'il peut y avoir entre les crédits disponibles pour notre état spécial et les crédits effectivement mandatés déjà dépensés.

Le budget supplémentaire présenté ce jour est la mécanique qui permet de reporter les soldes de 2016 à 2017, donc tout ce qui restait entre ce qui était crédité et ce qui a été dépensé vient compléter le budget primitif 2017 que nous avons voté il y a quelques semaines de telle sorte que nous arrivons aujourd'hui à des montants totaux de dotation attribuée à notre état spécial à l'occasion du budget supplémentaire 2017 de :

- 12 209 000 € pour la dotation de gestion locale ;
- 1 491 000 € pour la dotation d'animation locale ; et
- 749 000 € pour la dotation d'investissement.

A mentionner, les crédits ouverts sur la dotation de gestion locale nous permettent principalement de rectifier les prévisions du budget primitif sur des postes identifiés comme nécessaires par les directions de la ville, notamment :

- pour tout ce qui est dépense de fluide, eau et énergie ;
- pour les centres d'animation ;
- pour l'administration générale, les dépenses liées à la Mairie dans le 18^{ème} ;
- les espaces verts et les bains-douches et équipements sportifs.

Les reports liés au budget supplémentaire nous permettent aussi de faire des choix, à savoir :

- 5 000 € dédiés aux actions menées par le conservatoire dans le dispositif de sensibilisation des élèves de CP dans le cadre de la réforme des conservatoires ;
- 5 000 € supplémentaires pour développer l'action culturelle de chacune de nos cinq bibliothèques, il faut savoir que les bibliothèques ne sont pas financées par la direction des affaires culturelles pour tout ce qui est actions culturelles, donc tout ce qui est en dehors de leur champs de compétence initial.

Donc, je vous propose d'en délibérer pour les montants évoqués :

- 12 209 000 € pour la dotation de gestion locale ;
- 1 491 000 € pour la dotation d'animation locale ;
- 749 000 € pour la dotation d'investissement.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette présentation succincte et très claire. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Je n'en vois pas.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.110 à la majorité et 9 voix ne participant pas au vote dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI)

AFFAIRES GENERALES

DELIBERATION : 18.2017.144 : Présentation du bilan d'avancement de l'opération Petite Ceinture ; Convention de superposition d'affectation entre la Ville de Paris et SNCF-Réseau pour les espaces de la petite ceinture ferroviaire (12ème, 19ème et 20ème) ; Convention de groupement de commande entre SNCF-Réseau et la Ville de Paris pour la mise en place d'une stratégie et d'outils opérationnels de développement économique sur la Petite Ceinture

Carine ROLLAND : Pour ceux qui ont la chance de l'avoir parcourue, lue ou étudiée, c'est une délibération qui nous est arrivée tardivement, très dense, qui aborde trois sujets pour la Petite ceinture. Depuis 2015, la Ville est engagée avec la SNCF dans un protocole d'accord cadre qui permettra de mettre la Petite ceinture à disposition des Parisiens, c'est déjà le cas dans le sud de Paris et nous rentrons dans le vif du sujet dans le nord de Paris, plus spécifiquement dans le 18^{ème} arrondissement.

La délibération proposée concerne à la fois :

- un bilan d'avancement de la concertation qui vient de s'ouvrir dans le 18^{ème} ;

- une convention de superposition d'affectations entre la SNCF et la Ville, donc un transfert en gros de responsabilité de la SNCF à la Ville pour les 12^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements, nous sommes moins concerné ;
- troisième axe, un groupement de commandes avec la SNCF pour le développement d'activités économiques dans des lieux considérés comme annexes, notamment des tunnels.

Nous concernant, ce qu'il est important d'évoquer, c'est le processus de concertation mis en place depuis le début du mois d'avril via un collectif pluridisciplinaire qui s'est installé au-dessus de la Petite ceinture au niveau du Hasard ludique. Le collectif s'appelle OIKOS, il regroupe des urbanistes, des architectes paysagistes, des spécialistes de l'action culturelle, des spécialistes de la végétalisation, notamment Vergers urbains.

- Depuis le mois d'avril, il a déjà ouvert un processus de concertation puisque, une opération de nettoyage de la Petite ceinture ferroviaire a eu lieu début avril sous la houlette de la direction de la propreté et de l'environnement et de M. MENEDE ; de nombreux habitants y ont contribué ; cela a abouti à la récolte d'une vingtaine de grands sacs poubelle. La Petite ceinture est désormais beaucoup plus propre. Merci OIKOS, merci la DPE.

Au-delà de cette première étape indispensable et pour laquelle OIKOS tenait à impliquer les habitants directement dans une initiative tout à fait citoyenne :

- un atelier de découverte de la biodiversité a eu lieu le 6 mai ;
- une marche exploratoire nocturne a eu lieu le 10 mai, endroit magique la nuit pour ceux qui avaient eu l'occasion d'y aller à l'occasion de Nuit blanche, c'était beau et la marche exploratoire était tout à fait aussi intéressante.
- le 20 mai, un atelier de co-conception des activités des futurs aménagements.

Ce sont quatre premières étapes qui ont permis de faire comprendre aux habitants environnants et bien au-delà, ce qu'il allait être possible de faire ensemble pour imaginer l'avenir de la Petite ceinture, tout est ouvert. Je vous invite à consulter de près les prochaines étapes, à savoir un atelier de co-conception des activités des aménagements, un deuxième atelier de ce type le 10 juin. Le 24 juin s'ouvrira une agora sur tout ce qui aura été récolté lors de ces premiers rendez-vous.

Autant dire que via cette délibération, en tout cas via le premier axe de cette délibération qui nous concerne spécifiquement, nous sommes au cœur de l'objectif de réappropriation de la Petite ceinture par les Parisiens et de sa mise en œuvre effective.

Frédéric BADINA SERPETTE : Je ne prends pas part au vote compte tenu de mes fonctions.

Philippe DURAND : Chers collègues, cette délibération, nous l'avons découverte tardivement. Si on juge positif l'avancement de l'opération, nous avons une réserve de taille sur le point relatif à la signature d'une convention de groupement de commandes relative à un marché d'assistance pour la valorisation économique et commerciale de la Petite ceinture. On n'en sait pas trop ce que cela veut dire, c'est un peu de la novlangue et en plus, il est question de promouvoir la marque Petite ceinture, alors j'ignore ce qu'est cette marque. En tout cas, cela concerne la mutualisation de procédures d'achat de la SNCF et de la Ville en vue de la passation d'un marché relatif à tout cela. Or, cela semble aller à l'encontre de la philosophie générale du plan programme adopté au printemps 2016 qui va bien au-delà d'une recherche de rentabilité économique de ces espaces et de modalités de concertation.

Ce que nous défendons, ce sont des aménagements légers afin de conserver la biodiversité. Qui dit aménagement léger, dit coût léger. Donc il n'y a pas besoin dans ces cas-là de valorisation

commerciale pour rentabiliser des aménagements qui permettraient de développer une marque Petite ceinture ou je ne sais pas trop quoi.

Par ailleurs, la délibération reste assez évasive quant aux tronçons de la Petite ceinture qui sont concernés, en tout cas principalement pour notre Arrondissement.

Au vu de ces éléments, nous ne sommes pas en capacité de voter en faveur de cette délibération, le groupe écologiste s'abstiendra. Nous espérons que d'ici le Conseil de Paris, nous aurons obtenu des éclaircissements. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci, M. DURAND. Je partage en grande partie ce qui a été dit et en tout cas la philosophie qui nous rassemble sur la façon dont on souhaite que la Petite ceinture soit aménagée. Donc, je comprends tout à fait la position qui est celle du groupe écologiste. Néanmoins, pour que cette discussion puisse continuer et aboutir au Conseil de Paris sous une forme clarifiée, il est nécessaire qu'elle soit votée dans l'ensemble des conseils d'arrondissement concernés, auquel cas si elle ne l'était pas, on ferait perdre au moins un mois à la délibération et notamment à l'ouverture des chantiers d'insertion qui y sont liés. Mais je comprends tout à fait cette interpellation. J'ai cru comprendre d'ailleurs à la lecture de la délibération, ce qui a été dit notamment par les responsables de l'Hôtel de Ville que les éléments que M. DURAND citait étaient très limités à un certain endroit et a priori pas dans le 18^{ème}, mais honnêtement je n'en sais pas plus non plus. Donc, nous voterons cette délibération pour lui permettre de continuer son chemin mais avec les mêmes réserves peut-être moins inquiètes, mais sur le fond, les mêmes que celles exprimées.

Danièle PREMEL : Collectivement, nous émettons aussi les mêmes réserves évoquées jusqu'à présent. Premièrement parce que cette délibération arrive en dernière minute et que nous n'avons pas pu l'étudier de façon approfondie et que d'autre part, on ignore ce que recouvre effectivement cette commercialisation qui vient soudain se mettre là.

Nous ne voulons pas retarder non plus parce qu'on comprend bien que s'il y a des chantiers d'insertion qui doivent se mettre en place, là c'était le côté positif pour la Petite ceinture. On votera cette délibération mais en émettant des réserves et on verra bien en Conseil de Paris comment on développera les choses.

Eric LEJOINDRE : Réserves notées. Je vous en remercie.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.144/2017.SG.24 à la majorité soit 36 voix pour dont 3 pouvoirs (PS/PC-FDG/LR-CI-NI), 5 abstentions dont 1 pouvoir (EELV) et 1 voix ne participant pas au vote (M. BADINA-SERPETTE)

CULTURE

DELIBERATION : 18.2017.111 : Subventions (1.146.571 euros), avenants à convention et conventions avec des associations de création et de diffusion de la danse

DELIBERATION : 18.2017.112 : Subvention (22.000 euros) à l'association Comité d'organisation du Festival des Puces

DELIBERATION : 18.2017.113 : Subvention (170.000 euros) et avenant à convention avec l'association le BAL (18e)

DELIBERATION : 18.2017.114 : Subventions (4.500 euros) à quatre associations dans les quartiers Porte Montmartre – Porte des Poissonniers – Moskova et Blémont (18e) au titre de la Politique de la ville.

Carine ROLLAND : Une série de cinq subventions. Concernant d'abord des associations parisiennes de création et de diffusion de la danse. Le 18^{ème} arrondissement est concerné au titre de l'Etoile du nord, structure bien connue de tous et particulièrement pour sa capacité à aller chercher des publics dits éloignés de la pratique artistique et culturelle. Je tiens à féliciter le travail de Jean MACRON et de toute son équipe que nous soutenons régulièrement via la dotation culturelle de proximité. Donc, soutien à ces associations de création et de diffusion de danse contemporaine.

Ensuite, l'association Comité d'organisation du Festival des puces revient cette année avec un nouveau festival Jazz-Musette. Il aura lieu du 9 au 13 juin. Le festival Jazz-Musette s'est déporté de Saint-Ouen vers le 18^{ème}. Nous étions des partenaires historiques mais désormais depuis quelques années suite à des décisions municipales de l'autre côté du périphérique le festival Jazz-Musette aux Puces a lieu principalement dans le 18^{ème}. Cette année de nouveau un concours jeune talent aura lieu à Bertrand-Dauvin. Je vous cite d'ores et déjà, les invités de marque seront : Cali, Didier LOCKWOOD, Yvan LE BOLLOCH qui feront honneur comme d'habitude au Jazz Manouche, bien sûr festival gratuit. Le montant de la subvention proposée est de 22 000 €.

Puis via le BAL, vous voyez la diversité des quartiers géographiques dans lesquels l'action culturelle se déploie, le BAL ce lieu remarquable dédié à l'image documentaire, artistique, fixe ou animée. La présente délibération prévoit d'accorder au titre de 2017 un complément de 100 000 € à l'acompte de subvention, soit un montant global de subvention de 170 000 € cette année, en hausse par rapport à 2016. Je tiens à souligner concernant le BAL, le travail exceptionnel fait en matière d'éducation à l'image, d'éducation au média, via leur programme de la fabrique du regard, via aussi une plateforme numérique d'éducation à l'image mise à la disposition des enseignants. C'est un lieu auquel nous tenons très particulièrement, auprès duquel nous sommes présents constamment et tout particulièrement en ce moment.

Puis, une série de subventions à quatre associations au titre de la Politique de la Ville :

- **Nan Oui** pour le développement d'ateliers de céramique pour les enfants, Mme AKKARI a beaucoup travaillé sur l'implantation de cette association dans les quartiers Politique de la Ville du 18^{ème} et cela continue ;
- la Fabrique des impossibles dont le travail a été très visible et très remarqué à l'occasion de la mise en place du passage miroir à la porte Montmartre, mais la Fabrique des impossibles continue, forte du lien tissé avec les habitants ;
- Milles et Une Image pour la projection de films et d'ateliers cinématographiques pour les enfants à la Goutte-d'Or qui va contribuer cet été au cinéclub participatif du 104 ;
- Slam o Féminin pour la poursuite du projet filles et femmes de parole à la porte Montmartre.

Eric LEJOINDRE : Je voulais saluer à mon tour l'ensemble de ces associations et apporter un témoignage de soutien plus fort encore aux équipes du BAL situé impasse de la Défense, lieu dans lequel la situation s'est légèrement tendue ces dernières semaines. Je veux redire devant vous ce que j'ai dit au responsable du BAL que nous sommes totalement engagés avec la commissaire et directement avec le préfet de police, pour faire en sorte que la situation de l'impasse de la Défense s'améliore rapidement. La Préfecture de police a conscience de l'urgence, un certain nombre de décisions de justice sont là encore attendues mais nous y sommes très attentifs et nous avons bien conscience des difficultés aujourd'hui, notamment pour l'équipe du BAL et ils sont d'autant plus méritants de continuer à faire ce travail de très grande qualité.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.111/2017.DAC.9 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.112/2017.DAC.152 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.113/2017.DAC.216 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.114/2017.DAC.792 à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES

DELIBERATION : 18.2017.115 : Lycée municipal public parisien Camille Jenatzy - Subvention d'équipement (37 380 euros)

Carine ROLLAND : Camille-Jenatzy est un lycée municipal de la Ville de Paris, spécialisé dans l'apprentissage des métiers de mécanique automobile. Il a ce statut d'établissement local d'enseignement depuis 2014 et le gardera jusqu'en 2020, date à laquelle comme les autres lycées il sera rattaché à la Région. Dans cette attente, les équipements de Camille-Jenatzy passent par la Ville de Paris.

Il s'agit par cette délibération de voter une subvention d'équipement de 37 380 € pour l'achat d'un véhicule électrique et de maquettes pédagogiques à destination des élèves.

Daniel VAILLANT : Je ne sais pas si d'autres élus concernés feront comme moi mais étant très assidu, très intéressé par ce lycée municipal qui en 2020 deviendra lycée régional, je souhaite évidemment que vous votiez cette délibération. Mais à titre personnel, étant membre du Conseil, je ne voterai pas pour éviter toute difficulté.

Eric LEJOINDRE : Ce non-vote est tout autant un soutien au travail du lycée Camille-Jenatzy.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.115/2017.DASCO.84 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. VAILLANT)

LOGEMENT & URBANISME

DELIBERATION : 18.2017.116 : Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2016 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé

Michel NEYRENEUF : Quatre petites mais importantes délibérations. La première concerne l'approbation des éléments financiers au 31 décembre 2016 de la concession d'aménagement avec la SOREQA. La SOREQA est maintenant l'outil principal des luttes de détection et de préparation après insalubrité reconnue des parcelles pour que les bailleurs puissent ensuite construire.

L'année 2016, concernant le 18^{ème}, deux parcelles ont été rajoutées, achetées par la SOREQA : le 92, boulevard de La Chapelle, un immeuble privé qui avait brûlé il y a un certain temps. La SOREQA l'a racheté et le transmet à Paris habitat. Le 7, rue Jean-Robert, autre immeuble qui nous pose des problèmes d'insalubrité depuis un certain temps.

Il y a aussi et c'est le travail de la SOREQA les évictions commerciales dans les immeubles achetés. Des évictions commerciales ont lieu notamment au 40, 42, rue Marx-Dormoy, là où un marchand de sommeil, d'ailleurs mis ensuite en examen, avait laissé pourrir la situation avec des immeubles dans des chambres dortoirs où l'on retrouvait parfois une dizaine ou une douzaine de personnes à dormir, chacun payant un loyer important. Le 8, boulevard Barbès, autre immeuble insalubre qui a duré assez longtemps. Enfin, l'éviction commerciale de la bijouterie a pu avoir lieu.

Autre nouvelle en 2016, premières études de démolition ont été faites sur un projet emblématique du 32-32bis, rue des Trois-Frères Montmartre où un projet de Paris Habitat devrait bientôt voir le jour. Les travaux ont été achevés pour des opérations suivantes qui ont été préparées par la SOREQA au :

- 36, rue Marcadet où nous pouvons voir maintenant un bel immeuble Paris 3F ;
- 21bis-23, rue Pajol ;
- 60, rue Philippe-de-Girard, à l'angle dont on a parlé où l'immeuble dont le Maire a posé la première pierre avec la présidente de ELOGIE-SIEMP, alors qu'on est déjà au troisième ou au quatrième étage mais ce n'est pas grave ;
- 20, rue des Roses, ancien hôtel meublé qui était aussi dans des conditions et qui avait aussi brûlé.

C'est tout ce travail de la SOREQA. Il faut encore relever des promesses de vente concernant un autre immeuble insalubre qui nous préoccupe depuis un certain temps le 7, rue Caplat au bénéfice de la RIVP et des cessions définitives ont été régularisées pour 99, rue Philippe-de-Girard mais ce sont des histoires de voirie de six ou de deux mètres carrées, pareil rue Pajol.

Restent encore deux immeubles sur lesquels je voudrais attirer votre attention : le 19, rue Caillié nous pourrit la vie depuis 2001. On a quelqu'un qui est là qui a réussi à échapper à la première déclaration d'utilité publique parce qu'il avait de bons avocats, qui nous avait dit de rénover l'immeuble ; l'immeuble a été squatté, il n'y avait plus d'eau, il passait l'eau par des tuyaux d'arrosage de l'extérieur. Ensuite, on l'a remis – ce n'était pas la SOREQA à l'époque, c'était la SIEMP – dans ces dispositifs ; le propriétaire réussit encore à échapper et là, il nous mène encore en bateau avant d'avoir déposer un permis de construire, il y a plus d'un ou deux ans et qu'il n'a toujours pas mis en œuvre. Donc, il a été décidé de relancer l'opération d'expropriation car il serait absolument absurde que dans cette rue Caillié, grosso modo, avec le nouveau foyer à l'angle de la rue Caillié et du boulevard de La Chapelle qui va arriver, que tous les immeubles aient été rénovés sauf cette verrue.

L'autre programme de réhabilitation qui n'est pas achevé mais sur lequel la SOREQA continue de travailler, c'est le 9, passage Kracher.

Tout cela évidemment change et permet d'adapter les financements que la Ville peut pouvoir apporter à la SOREQA en fonction de son travail et en déduisant les sommes acquises par la SOREQA en revendant telle ou telle parcelle à un bailleur. Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette présentation dense mais témoignant de la continuité de notre action, notamment sur le secteur Pajol. Cela fait partie des éléments centraux pour arriver à améliorer la vie dans ces quartiers.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.116/2017.DLH.40 à l'unanimité

**DELIBERATION : 18.2017.117 : Création d'une pension de famille 53 rue Léon (18e)-
Modification de la garantie d'emprunt de la Ville (558.839 euros) demandée par FREHA
pour 20 logements PLA-I**

Michel NEYRENEUF : Il s'agit d'une réadaptation par rapport à une garantie d'emprunt que nous avons votée déjà en 2015. Il se trouve que des travaux non prévus initialement, notamment de reprise de la superstructure et de l'infrastructure par micropieux ont agrandi le prix de revient de cette opération. Donc, c'est simplement sur un différentiel de 188 983 que l'on vote une modification de la garantie d'emprunt de la Ville de Paris demandée par FREHA pour cette pension de famille au 53, rue Léon.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.117/2017.DLH.117 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.118 : Site « Dubois» (18e) - Convention de transfert de gestion au profit de l'Etat sur un terrain 58 à 66 boulevard Ney en vue de l'implantation du Campus Condorcet

Michel NEYRENEUF : Il s'agit de la convention de transfert de gestion au profit de l'Etat sur le terrain sur lequel il y a actuellement le centre humanitaire en vue de l'implantation du campus Condorcet. Ce protocole va permettre à l'Etat de disposer du terrain comme nous nous étions engagé en 2018. Il est à noter que dans ce protocole il y a aussi quelque chose d'intéressant pour la Ville et pour l'action menée par la Ville au bénéfice des étudiants puisque dans la convention, il est prévu qu'un local de 600 m² environ de surface utile sera destiné à un espace dédié aux initiatives étudiantes ; cette demande est une initiative de la Ville. Je voudrais simplement vous appeler à voter favorablement cette délibération qui nous engage à tenir les engagements que nous avons pris.

Eric LEJOINDRE : C'est bien la moindre des choses et ce n'est pas M. GUILLOT qui dirait l'inverse, lui qui a beaucoup travaillé sur l'implantation de cette maison des initiatives étudiantes sur le site Dubois.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.118/2017.DU.24 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.119 : ZAC Évangile (18e) – Régularisations foncières

Michel NEYRENEUF : Régularisations foncières ZAC de l'Évangile, délibérations du 4 mars 1985. Je fais ressortir tous les fantômes qui vivaient à cette époque la ZAC de l'Évangile. ZAC Jacques CHIRAC, il n'a jamais été régularisé. Ils ont découvert maintenant, parce qu'on va devoir déposer un permis de construire pour recréer le centre d'animation que le terrain sur lequel on va le faire était toujours à la SAGI, puis à la RIVP.

Cela va permettre de régulariser les équipements publics suivants : le groupe scolaire, la crèche, le gymnase, l'extension du terrain du sport et la bibliothèque. Tout cela revient dans le giron de la Ville même si jusqu'à présent, c'était toujours la Ville de Paris qui payait l'ensemble des choses.

Eric LEJOINDRE : Je voulais profiter de ce que nous parlions de la ZAC Évangile pour dire qu'il me semble que le travail de concertation autour du chantier de la rénovation du centre d'animation est loin d'être à la hauteur de ce qu'il devrait être. Je souhaite vivement qu'on dialogue avec la communauté scolaire de l'école Tchaïkovski, qu'on puisse retravailler sur ce sujet important et s'assurer que les travaux indispensables du centre d'animation pourront se faire sans nuire à la qualité tout aussi indispensable du travail des élèves de la maternelle en question.

Pascal JULIEN : Une question technique mais je suis persuadé que nous avons – en Conseil d'arrondissement dans la mandature précédente ou celle d'avant – voté une délibération qui justement abrogeait cette ZAC.

Michel NEYRENEUF : Oui. La ZAC a été clôturée par délibération du Conseil de Paris des 13 et 14 décembre 2004. Il était clôturé mais après, on n'a pas été jusqu'au bout. Je pense que le problème était que c'était à la SAGI. Ensuite, il y a eu les modifications ; la RIVP a repris tout ce qui était domaine social de la SAGI, cela a été un peu compliqué. C'est à la suite de cela qu'il y a eu un oubli et qu'on a laissé les choses se faire comme elles étaient.

Pascal JULIEN : C'est quand même inquiétant parce que, je m'en souviens, c'est parmi toutes les délibérations qu'on a votées, de ces délibérations techniques. Si on vote des délibérations pareilles qui ne sont pas suivies d'effet ou incomplètement, je suis assez surpris.

Michel NEYRENEUF : Elles ont été suivies d'effet, cela a été voté 2004. En 2006, la SAGI a cédé une partie de ses actifs à la RIVP. Le problème c'est que, après 2006, visiblement du côté de la RIVP et du côté de la Ville, il n'y a pas eu la bonne prise de décision de se rapprocher l'une de l'autre pour aller jusqu'au bout de l'affaire. Ceci dit, cela n'a pas eu de grandes conséquences sur la façon dont étaient gérés les différents équipements que j'ai cités puisque c'étaient des équipements gérés par la Ville mais officiellement encore propriété de la RIVP.

Eric LEJOINDRE : Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.119/2017.DU.52 à l'unanimité

PETITE ENFANCE & FAMILLE

Eric LEJOINDRE : Mme TRAJAN va présenter les délibérations concernant la petite enfance et les familles. Je la remercie à nouveau pour le magnifique travail réalisé par les parents ayant des enfants en crèche mais aussi par mon équipe pour le Festival des tout-petits de La Chapelle Pajol qui a été une merveilleuse réussite et qui a fait la démonstration, là encore, de notre engagement pour ce quartier.

Violaine TRAJAN : Merci, M. le Maire, pour ce petit mot, c'était en effet une belle réussite et les parents ont très envie déjà de travailler à la 3^{ème} édition du Festival des tout-petits. A noter que c'est le seul à Paris, la seule offre culturelle pour les tout-petits puisqu'ils sont partis du constat qu'il n'y avait rien pour cette tranche d'âge, donc c'était un grand succès.

DELIBERATION : 18.2017.120 : Subventions (161.651 euros) et avenants avec l'association Arthur et Marine (13e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance

Violaine TRAJAN : Il s'agit d'obtenir une subvention pour l'association Arthur et Marine qui gère des établissements, qui gère 40 places. C'est une bonne chose pour les familles du 18^{ème}.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.120/2017.DFPE.54 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.121 : Soutien à la fonction parentale - Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents et forum parentalité dans le 19e arrondissement - Subventions (159.050 euros) à neuf associations dont six avec convention(s) pour leurs actions dans les 9e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements

Violaine TRAJAN : Ensuite, il y a la subvention pour des associations qui offrent aux familles des activités, des conseils de soutien aux parents. Là, il s'agit de soutenir un café des parents animé par l'école des parents. Ce sont des animations de groupe de parole et j'en profite pour saluer l'arrivée d'une référente famille à la CASP, Elisabeth CHARTIER. C'est une bonne chose puisqu'elle va pouvoir recenser tous les acteurs qui offrent des activités ou des conseils pour les familles, les mettre en réseau. C'est un travail qu'on avait commencé à faire depuis deux ans et la référente va nous aider à l'animer, donc à mobiliser encore plus d'acteurs et de familles.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.121/2017.DFPE.166 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.122 : Choix de la gestion par délégation de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé aux 2 rues Maxime Lisbonne à Paris 18^e

Violaine TRAJAN : Il s'agit de renouveler une délégation de service public pour la crèche rue Maxime-Lisbonne qui est en multi-accueil, donc à la fois du temps occasionnel, qui accueille des enfants en temps partiel et en temps plein et qui gère 25 places dans le quartier de la Goutte-d'Or.

Je vous remercie de voter ces trois délibérations.

Eric LEJOINDRE : Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Non.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.122 à l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE

DELIBERATION : 18.2017.123 : Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison des Associations du 18^e et autorisation donnée à monsieur le maire du 18^e de signer les conventions d'occupation des locaux.

Eric LEJOINDRE : Finalement, cette actualité est dense ; je voulais saluer le travail réalisé par M. DAVIAUD dans l'organisation du deuxième forum du bénévolat. Il va peut-être pouvoir nous dire un mot avant que nous validions les inscriptions à la Maison des Associations.

Jean-Philippe DAVIAUD : Merci, M. le Maire. Effectivement, la deuxième édition du Forum du bénévolat et de l'engagement citoyen s'est tenue ce samedi. Nous continuons à nous améliorer et avoir une capacité encore de progression devant nous. Les associations étaient assez satisfaites de cette deuxième édition, on aurait eu deux fois plus de visiteurs que l'année dernière, ce qui est

encourageant. Les associations ont finalement validé l'intuition que nous avons eue, M. le Maire et moi, qu'il fallait trouver un moment privilégié pour que celles-ci puissent entrer en contact avec des habitants du 18^{ème} qui souhaitent s'investir et consacrer du temps. Cette intuition se confirme que, effectivement, il fallait trouver ce moment pour pouvoir permettre cette mise en relation.

J'en viens aux inscriptions à la Maison des Associations. Onze nouvelles associations se sont inscrites ce mois-ci : six dans le domaine des Arts et de la Culture ; une dans le domaine du Sport et des Loisirs ; deux dans le domaine de l'Action internationale et deux dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.

Eric LEJOINDRE : Je voulais rappeler que le Forum du bénévolat et de l'engagement citoyen ne réduit pas l'intérêt du Forum des associations de la rentrée scolaire mais qu'il vise à remplir une autre fonction, c'est-à-dire de permettre aux personnes qui cherchent à être utiles – au-delà d'avoir une activité – de trouver là où ils peuvent être les plus utiles.

Sur les inscriptions des associations, y a-t-il des difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.123 à l'unanimité

JEUNESSE

DELIBERATION : 18.2017.124 : Subventions (10.000 euros) à quatre associations de jeunesse (18e).

Cédric DAWNY : Une délibération pour quatre subventions, fruit d'un travail de concertation entre la Politique Jeunesse et la Politique de la Ville, donc in fine entre Mme AKKARI et moi-même pour une coproduction de plus-value sociale qui vise l'autonomie des jeunes.

Dans ces quatre subventions, je vous propose l'association **AS 18** pour 4 000 € pour le travail qu'ils mettent en place dans le cadre des ateliers d'écriture et pour favoriser le lien intergénérationnel. Je n'aurai de cesse de répéter que dans une société en transition, la question de la transmission est éminemment importante et dans les deux sens. Pour moi, la réciprocité, véritablement, doit être mise en avant.

Je propose également 2 500 € pour l'association La Compagnie des rêves, toujours sur un travail en lien avec l'intergénérationnel mais cette fois-ci via le septième Art ; également le travail mené mais là via l'accès à la Culture par des sorties répétées pour le Club Barbès de l'ordre de 2 000 € et enfin, je finirais par une recette culinaire, une diététique du numérique avec l'association ATNT-18 qui propose un programme de sensibilisation et de prévention des parents par rapport à l'outil numérique.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.24/2017.DJS.183 à l'unanimité

SPORT

DELIBERATION 18.2017.125 : Subventions (23.650 euros) à 15 associations sportives locales (18 e).

Eric LEJOINDRE : Mme DAMS va nous parler de deux délibérations concernant des subventions pour des associations sportives. Je voudrais en profiter pour saluer la grande réussite de l'évènement qui s'est déroulé là encore à La Chapelle qui s'appelait « Femmes en sport » qui a connu un énorme succès. Je veux remercier Mme DAMS et l'ensemble des équipes de la DJS et des équipements sportifs. On a constaté qu'à La Chapelle, par exemple à cet évènement mais comme au quotidien, beaucoup de femmes avaient pu aller faire du sport. C'est là encore la démonstration de l'ensemble des efforts que nous menons dans ce quartier pour faire en sorte que chacun puisse y vivre tranquillement. Il y a avait là, comme pour le Festival des tout-petits, des Parisiens de partout, heureux de se retrouver dans la bonne humeur et au soleil à La Chapelle.

Evelyne DAMS : Je vous remercie ,M. le Maire, je suis très sensible à votre message.

La première délibération concerne quinze associations sportives qui œuvrent dans la proximité sportive du 18^{ème} arrondissement. Ce sont des subventions de fonctionnement qui tiennent compte de différents critères étudiés précisément avec le cabinet de Jean-François MARTINS. Ces analyses concernent à la fois le bilan de l'action sportive, le nombre de licenciés, les résultats sportifs, la formation des éducateurs mais aussi les projets futurs et notamment ceux qui sont liés à la pratique féminine, au sport adapté et différentes actions à visée éducative et sociale. Globalement, ce sont des subventions qui vont de 2 000 € à 1 800 € et de 30 à 240 licenciés. Je vais les citer par typologie. Donc nous avons :

- deux associations d'arts martiaux : Budokan Paris 18 et Paris Team TaeKwonDo ;
- une association de gymnastique, l'Ancienne de Paris ;
- une association de gymnastique et natation, Flash Athlétique Club ;
- trois associations de plongée : Leo Mare, Club parisien de plongée et Plongeurs cinéastes parisiens ;
- une association socio-éducative celle de l'Ensemble Clignancourt ;
- ainsi que sept associations de sport scolaire en collège.

Par rapport à ces sept associations, je voudrais mettre en valeur le collège Gérard-Philippe que nous connaissons pour son équipe de basket et le travail fabuleux que fait Agnès SYLVESTRE avec Paris basket 18 et notamment l'émergence de championnes au niveau international. Nous avons de nouveau un projet de section sportive. Nous étions ensemble avec Mme ROLLAND lors du Conseil d'administration lors de son vote, donc c'est une section sportive scolaire de rugby. Je voudrais bien la mettre en valeur parce qu'en fait, le professeur d'EPS est actuellement en phase de détection d'élèves en CM2 – je me permets de rappeler que les élèves en CM2 sont nés en 2006 d'une manière générale – et il faudrait largement en faire la publicité puisqu'il y a vingt places pour la rentrée prochaine. C'est vraiment la première année de cette section sportive.

Pour ces quinze associations, je vous prie de bien vouloir délibérer favorablement pour un montant de 23 650 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.125/2017.DJS.18 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.126: Subventions (45.000 euros) à 21 associations sportives dans le cadre de l'appel à projet « Politique de la Ville »

Evelyne DAMS : Concernant cette délibération, c'est un appel à projets qui s'inscrit dans les actions Politique de la Ville mais dont le budget a été augmenté de 36 % grâce à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

En effet, la Ville de Paris a souhaité que les mouvements sportifs bénéficient entièrement de ce projet mobilisateur et a voté en mai 2016 quarante-six mesures dont la présente qui consistent à favoriser l'intégration par le sport et la culture dans les quartiers populaires. Il s'agit d'une instruction conjointe de la direction de la Jeunesse et des sports et de la direction de la Démocratie, des citoyens et des territoires.

A la manière de M. DAWNY, je tiens à préciser que c'est un examen conjoint avec Mme AKKARI, pour la Politique de la Ville. Ce sont aussi les adjoints à la Mairie de Paris, Jean-François MARTINS et Colombe BROSSSEL en charge de la Politique de la Ville et de l'intégration, qui ont dans leur feuille de route cette mise en œuvre ce programme d'actions.

Nous avons 21 associations, je ne vais citer que celles du 18^{ème}. Nous avons :

- de la boxe éducative dans les quartiers Goutte-d'Or et Chapelle avec ADCLJC ;
- dans le quartier porte de Montmartre avec HAMZA Graines de boxeurs ;
- de la zumba pour tous les âges dans le quartier Chapelle avec Amunanti ;
- du football en salle dans le gymnase Tristan Tzara avec Culture 2+ ;
- également avec Oasis 18 dans le gymnase Bertrand-Dauvin ;
- du basket et du double dutch avec Lapelcha ;
- de la danse afro-brésilienne pour des femmes en situation d'isolement avec Danças Brasil ;
- des constructions manuelles de grands jeux avec l'Académie football Paris 18.

Ce sont tous des projets éducatifs et citoyens ; ils permettent bien souvent des échanges physiques entre les territoires et notamment entre le 18^{ème} et le 19^{ème} et permettent également de franchir d'autres frontières.

Pour ces 21 associations, je vous prie de bien vouloir délibérer favorablement pour un montant de 45 000 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.126/2017.DJS.80 à l'unanimité

ACCES AU DROIT

DELIBERATION : 18.2017.127: Subvention de 47.000 euros au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris au titre du Contrat de Ville pour le financement de permanences complémentaires dans les Points d'Accès au Droit (18e, 19e et 20e)

Hugo TOUZET : La Ville de Paris subventionne de manière importante le Conseil départemental de l'accès au droit, notamment pour permettre des permanences dans les points d'accès au droit. Cette subvention vise à une subvention supplémentaire de 47 000 € en plus de la subvention classique de la Ville au titre de la Politique de la Ville pour les points d'accès au droit de trois arrondissements différents : le 18^{ème}, le 19^{ème}, le 20^{ème} et donc c'est une subvention supplémentaire de 47 000 €.

Simplement pour mettre un chiffre en termes humain derrière cette somme, en 2016 trois points d'accès au droit des 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements ont reçu près de 52 000 usagers. Donc si on peut dire, ce n'est pas de l'argent inutilement utilisé.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.127/2017.DAJ.8 à l'unanimité

INTEGRATION

DELIBERATION : 18.2017.128 : Subventions (95 500 euros) à 32 associations, convention et avenants à convention au titre de l'intégration et des résidents non communautaires

Nadine MEZENCE : Je vous propose de voter pour dix associations sous le titre de l'intégration.

L'association ESSOR Langues et partages favorise l'insertion des migrants du 18^{ème} à travers des ateliers linguistiques, de différents niveaux. Ils sont proposés à destination du public de la porte Montmartre. Le suivi linguistique de chacun des apprenants est complété par un suivi socioprofessionnel. Une subvention de 1 500 € est demandée.

L'association française pour l'insertion sociale et professionnelle en Europe contribue à l'insertion sociale et professionnelle des migrants pour initiation à la langue française au travers d'activités mises en place dans le 18^{ème}. Elle propose des ateliers de lecture à voix haute qui permettent de compléter les cours de français classiques. Un suivi professionnel et des activités culturelles sont assurés via notamment un partenariat avec la bibliothèque Jacqueline de Romilly, porte Montmartre. Il est proposé une subvention d'un montant de 1 000 €.

L'association Traces de vie contribue à l'éducation citoyenne dans le cadre d'actions et de réalisation et de diffusion de projets culturels en direction et avec la participation des habitants. Elle propose un atelier qui s'appuie sur la prise de parole et la conversation à travers des jeux de rôle pour faciliter la

maîtrise de la communication en langue française. Il est proposé une subvention d'un montant de 2 500 €.

La compagnie Check-Points, utile dans ses actions de l'outil théâtral dont le but est d'être vecteur de communication et de lien social. Elle propose aussi l'action théâtre et migration, cycle d'ateliers de théâtre pour des migrants en apprentissage du français qui permet à un public fragilisé par l'exil de reprendre confiance en soi. Pour cette association, il est proposé une subvention d'un montant de 1 000 €.

L'association Compagnie **Dassine** qui a pour objet la promotion de projets artistiques, d'échanges interculturels et de création d'ateliers, notamment en lien avec des ateliers sociolinguistiques et l'emploi. Elle propose le projet Ludilangue, complément à l'apprentissage oral et écrit du français qui développe l'expression, la communication, le sens de l'observation, la motivation et l'esprit critique. Il est proposé pour cette association une subvention d'un montant de 1 500 €.

L'association L'Île aux Langues agit pour favoriser l'intégration des migrants et la mixité sociale par le biais de l'apprentissage de la langue française. Elle propose des parcours sociolinguistiques facilitant l'autonomie sociale en matière de parentalité d'emploi et de santé via l'appropriation de l'outil numérique. Il est proposé une subvention d'un montant de 1 500 €.

La compagnie Résonances, association très connue de la porte Montmartre, propose un atelier d'apprentissage du français par le théâtre intitulé Bruissements d'ailes, permettant d'acquérir l'aisance et l'assurance pour s'exprimer, communiquer au quotidien au travail, lors de démarches administratives. Il est proposé une subvention d'un montant de 2 000 €.

L'association Le livre pour l'insertion et le refus de l'exclusion développe des actions d'éveil aux livres pour les Parisiens, jeunes enfants, parents, personnes immigrées. Ce projet encourage la rencontre autour du livre de femmes immigrées seniors. L'objectif est de favoriser la consolidation orale du français. Pour cette association, il est proposé une subvention d'un montant de 2 000 €.

L'association Les Musi'terriens vise à promouvoir l'ensemble des musiques actuelles en assurant la formation et l'enseignement de ces musiques aux amateurs et professionnels en organisant des concerts. Elle propose de réaliser un projet artistique, théâtral et musical visant à rassembler et mettre en valeur un patrimoine musical, oral, interculturel. Pour cette association, il est proposé une subvention d'un montant de 1 000 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.128/2017.DDCT.22 à l'unanimité

PERSONNES AGEES

DELIBERATION : 18.2017.129 : Subventions (98 700 euros) à 6 associations et avenants à conventions pour le financement de projets à destination des personnes âgées immigrées.

Claudine BOUYGUES : Vous connaissez l'association Ayyem Zamen qui anime le café social à la fois Belleville, mais pour nous dans le 18^{ème}, c'est le café social Dejean qui fait un travail formidable en direction des seniors et personnes en difficulté qui peuvent être par moment désocialisés, y compris homme et femme, je le dis parce que c'est très important, et qui les accompagne dans leur démarche liée à la retraite, à la protection sociale mais qui propose aussi des animations culturelles pour les sortir de l'isolement.

Cette délibération concerne plusieurs subventions à des associations parisiennes mais pour ce qui concerne l'association Ayyem Zamen, c'est une subvention de 74 700 € qui leur est proposée et que je vous invite à voter.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.129/2017.DDCT.18 à l'unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE

DELIBERATION : 18.2017.130 : Subventions (67.100 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville, pour le portage du Fonds de Participation des Habitants (FPH)

Maya AKKARI : Je vous invite à voter pour 18 300 € de subventions pour le Fonds de participation des habitants. Ce fonds est directement utilisable par les habitants qui ont un projet concernant la vie de leur quartier, dans nos quartiers populaires. Il est porté par trois associations : la Salle Saint-Bruno à la Goutte-d'Or à raison de 5 000 €, l'ENS Torcy pour le quartier La Chapelle à raison de 7 000 € et Projet 19 pour le quartier porte Montmartre à raison de 6 300 €.

L'année dernière, j'avais été interpellée par M. DURAND au sujet de cette enveloppe, notamment celle de la porte Montmartre qui était moins importante que les autres. Comme vous le voyez, il y a un rééquilibrage territorial qui se fait petit à petit – et je dis bien petit à petit – parce que cette enveloppe mérite d'être mieux connue et que les habitants s'en saisissent davantage. Donc, nous travaillons à cela, nous la faisons augmenter au fur et à mesure que la demande des habitants augmente et nous sommes heureux que ce soit le cas effectivement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.130/2017.DDCT.56 à l'unanimité

ESPACES VERTS & NATURE EN VILLE

DELIBERATION : 18.2017.131: Communication sur la convention avec l'association « Les Amis des Jardins du Ruisseau » pour la mise à disposition d'un jardin partagé dans le jardinet de la villa des Tulipes au 103 rue du Ruisseau (18e).

Philippe DURAND : Avant de passer à la délibération, je voudrais informer le Conseil d'arrondissement que le mois de la Nature commence aujourd'hui et va se dérouler jusqu'au 17 juin. Vous pouvez aller dans le hall d'accueil, vous avez une double exposition, une exposition d'IFREMER et une exposition de l'ESAP. Ce mois de la Nature a été monté par moi-même, mes collaborateurs ainsi que Mme MARKOVIC.

Je vais passer à la délibération.

Il s'agit d'une convention avec l'association « Les amis des jardins du Ruisseau » que beaucoup d'entre vous connaissent, qui gère un jardin partagé sur la Petite ceinture et au 103, rue du Ruisseau, il y a un jardinet entre la rue Alexandre-Lécuyer et le passage des Tulipes. Les jardins du Ruisseau ont demandé la mise à disposition de ce jardinet pour pouvoir augmenter leurs activités. Ce jardinet était fermé au public en raison d'un risque de péril sur le mur mitoyen, la Ville a réalisé des travaux et le jardinet peut être à nouveau investi.

Le projet de l'association est la mise en place d'une serre rotative et de la végétalisation du mur. L'association va prendre en charge ces aménagements après avoir obtenu les autorisations d'urbanisme. L'objectif de l'association est d'en faire un lieu de pédagogie et de convivialité. La mise à disposition de ce jardinet en termes de valeur locative est estimée à 3 132,50 € par an qui constitue une contribution en nature. Elle sera valorisée dans les documents comptables de l'association.

Je vous invite à voter l'autorisation de passer convention avec les Jardins du Ruisseau pour cette extension avec ce jardinet.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.131/2017.DEVE.78 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.132 : Subvention (2 000 euros) à l'association La Fabrique Documentaire pour son festival de films documentaires « Ciné-Jardins 2017 » dans des jardins partagés du Nord-est parisien

Philippe DURAND : Une autre subvention, c'est la fabrique documentaire, anciennement appelée Radiophonie Europe qui a pour objet de produire, réaliser, programmer et diffuser des œuvres documentaires. L'année dernière, la Ville de Paris a soutenu financièrement la deuxième édition du Festival « Ciné-jardins » qui est fait par cette association. Ciné-jardins a eu lieu dans trois jardins partagés du 18^{ème} arrondissement : Ecobox, la Goutte Verte et le Jardin de l'Univert qui appartient à Paris Habitat.

Cette année, la Fabrique documentaire renouvelle une troisième édition, donc il est proposé de voter une subvention de 2 000 € à cette association.

Le 24 novembre 1947, Robert SCHUMAN la nomme à la tête du ministère de la Santé publique et de la Population. Elle va faire voter des lois sur la santé publique et la protection de l'enfance. C'est la première femme ministre de plein exercice dans l'histoire de la République et la seule jusqu'à Simone VEIL en 1974, il faut quand même le rappeler.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.132/2017.DEVE.93 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.133 : Mise en œuvre du projet « + de végétal dans les quartiers populaires » voté au Budget Participatif parisien 2016 - Autorisation de financement de 19 projets de rénovation d'espaces verts (10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e).

Philippe DURAND : Il s'agit d'une délibération relative au budget participatif 2016. Lors du budget participatif 2016, la Ville de Paris a souhaité une plus forte implication au niveau des quartiers populaires avec une enveloppe spécifique de 30 millions d'euros. Parmi les projets retenus dans les quartiers populaires, là c'est sur l'ensemble de Paris, il y a « + de végétal dans les quartiers populaires », c'est-à-dire c'est une enveloppe pour améliorer des jardins dans ces quartiers.

Pour notre Arrondissement, cela concerne trois jardins : le square Léon, c'est la rénovation du square avec la réfection des structures des deux aires multi-sport et la réfection des sols, enveloppe de 270 000 € ; le square Rachmaninov pour la rénovation partielle du square, une enveloppe de 70 000 € et le square Alain-Bashung avec le réaménagement de la partie nord, la partie au fond du square qui en a bien besoin, pour pouvoir passer librement dans les squares dans cette partie, 50 000 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.133/2017.DEVE.96 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.134 : Autorisation de création et de financement d'une extension du jardin partagé situé 2, rue Montcalm (18e).

Philippe DURAND : Le jardin partagé de la rue Montcalm, la convention a été signée en juillet 2014 au début de la mandature. Ce jardin a pris son essor et il demande à s'étendre sur une parcelle à côté le jardin Raymond-Souplex et sur le bord des escaliers. Le coût des travaux est estimé à 4 500 € avec l'installation d'un garde-corps, un aménagement de sol avec un apport de terre végétale et la pose d'un panneau d'affichage.

Donc je vous invite à voter cette extension du jardin partagé.

Christian HONORE : Est-ce le jardin partagé qui se trouve sur le toit du gymnase à côté et l'extension c'est au-dessus du square Raymond-Souplex ?

Philippe DURAND : L'extension, c'est qu'à l'intérieur, au-dessus du gymnase, il y a des parcelles contre le mur qui étaient restés à la Ville. C'est là où on avait installé un garde-corps. Cette parcelle-

là qui était re-gérée par la Ville va revenir au jardin partagé. La partie des escaliers va leur revenir aussi. Pour accéder au jardin partagé actuellement, il y a une dizaine de marches.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour ces précisions.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.134/2017.DEVE.108 à l'unanimité

MEMOIRE

DELIBERATION : 18.2017.135 : Subvention (2.000 euros) à l'Association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés du 18^e arrondissement de Paris (18e)

Eric LEJOINDRE : J'en profite pour saluer le travail de cette association et notamment la très belle cérémonie organisée dans un square à l'occasion de la journée de la déportation.

Catherine LASSURE : Je vous propose d'apporter notre soutien à l'association Pour la mémoire des enfants juifs déportés du 18^{ème} arrondissement de Paris. Cette association a été créée en 2007 et qu'elle a pour objet la transmission de la mémoire des enfants juifs déportés du 18^{ème} arrondissement de Paris pendant la Seconde Guerre mondiale afin d'honorer leur mémoire.

En effet, le 18^{ème} arrondissement comptait avant la guerre plus de 70 écoles primaires, maternelles et cours complémentaires. Ces établissements scolaires ont été fréquentés par plus de 3 000 enfants juifs avant et pendant la guerre ; des enfants nés en France ou à l'étranger. Or 700 enfants, soit le quart d'entre eux sont morts dans des conditions tragiques.

L'association a commencé à les recenser systématiquement ; ils ont les registres des écoles parisiennes, parfois ces registres manquaient et c'est par le biais d'autres recherches et notamment par celles de l'équipe de Serge KLARSFELD, l'auteur du Mémorial de la déportation des Juifs de France, que l'association a retrouvé le nom des enfants.

La MEJ 18 défend des valeurs humanistes, laïques et républicaines qui fondent notre démocratie et milite activement pour la formation à la citoyenneté dans le respect des convictions politiques, religieuses et philosophiques de chacun en intervenant dans les établissements scolaires et auprès des enseignants. Elle travaille à la promotion de la journée européenne de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité qui a été instaurée en 2002, chaque 27 janvier, date retenue par la France et l'Allemagne, anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz.

Afin de soutenir les actions de cette association, je vous propose de lui attribuer en 2017 une subvention de 2 000 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.135/DAC.526 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2017.136 : Subventions (37 500 euros) à 8 associations pour le financement de projets portant sur l'histoire et la mémoire de l'immigration.

Catherine LASSURE : La Mairie de Paris soutient des actions qui favorisent une meilleure connaissance des migrations. Les projets présentés ici dont un qui concerne directement le 18^{ème} s'articulent autour de la mémoire de l'immigration et de la sensibilisation aux migrations internationales pour permettre aux Parisiens et aux Parisiennes de connaître et de s'approprier l'histoire passée et présente des migrations à Paris et en France.

L'histoire migratoire est mal connue, elle fait pourtant partie intégrante de notre histoire. Il s'agit de mettre avant tout en lumière des parcours migratoires de Parisiens et de Parisiennes et de soutenir l'étude scientifique de ces migrations.

La Mairie de Paris accompagne également des projets qui mettent en valeur les cultures étrangères contributrices à part entière de la richesse de la vie culturelle parisienne.

Pour le 18^{ème}, la Ville soutient le projet de l'association Ma Goutte-d'Or qui vise à créer du lien social entre les habitants de la Goutte-d'Or à travers des ateliers multimédia. L'association propose donc la mise en place d'ateliers multimédia intergénérationnel entre les écoliers du 18^{ème} et leurs parents résidant à la Goutte-d'Or afin de réduire le cloisonnement entre les générations et de valoriser la transmission des cultures d'origine. Les enfants sont également sensibilisés lors des ateliers, au multimédia et aux techniques d'interview.

Il est proposé pour 2017 une subvention de 2 000 € pour cette association Ma Goutte-d'Or.

Eric LEJOINDRE : Ce sont des beaux projets qui résonnent particulièrement dans nos arrondissements.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.142/ DDCT.21 à l'unanimité

QUESTIONS ORALES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

Eric LEJOINDRE : Je rappelle que les questions orales ne font pas l'objet d'un débat mais d'une réponse de moi-même ou de mon équipe, réponse à laquelle peut réagir la personne qui a posé la question.

18.2017.137 : Question orale de Danièle PREMEL et du groupe communiste-Front de Gauche au Maire du 18^{ème} relative à l'esplanade du Grand parquet

Danièle PREMEL : Aujourd'hui, l'esplanade le long du jardin Éole comprise entre le carrefour des rues du Département et d'Aubervilliers et le Grand parquet est barriérée depuis plusieurs mois suite à des campements de réfugiés évacués depuis longtemps. De ce fait, l'esplanade n'est pas accessible aux

habitants. Sans revenir sur le périmétrage de protection par un haut grillage autour du Grand parquet qui de fait a pris les deux tiers de l'esplanade, les habitants et les associations locales se demandent s'il n'est pas prévu de fermer définitivement l'espace qui leur restait avant le barriérage présenté initialement comme provisoire mais qui dure.

Qu'en est-il du devenir de cet espace ? Ne pouvons-nous pas imaginer autre chose que des grillages ? Ne pouvons-nous pas faire appel à des aménagements différents et à la réflexion des habitants pour aménager cet espace ? En tout cas, la question est bien de savoir ce qu'il en est du futur de cet espace ; est-il prévu de le fermer puisque les habitants en sont très inquiets ?

D'autre part, je vous avais posé la question concernant le Grand parquet puisque tout cela est tenant au Grand parquet. En effet, nous avons voté un comité de suivi du Grand parquet, ce dernier a évolué, a fait sa programmation et nous aurions aimé savoir quand ce comité de suivi peut se réunir et va se réunir de façon à ce que nous fassions à la fois le point sur les problématiques qu'ils peuvent rencontrer par rapport aux incidents aussi qu'ils avaient connus et d'autre part par rapport à la volonté de travailler avec les associations des quartiers, ce qu'il en est en tout cas de ce travail. Quand se mettra en place le Comité de suivi ?

Eric LEJOINDRE : Un certain nombre de mes adjoints auraient pu répondre à la question mais je vais le faire moi-même pour pouvoir rassembler tout cela.

D'abord sur la question de l'esplanade du Maroc, cet espace qui se situe pour le moment à l'extérieur des jardins d'Éole, notre objectif est assez simple : rendre cet espace au public, espace dont il est privé aujourd'hui compte tenu des évolutions rappelées par Mme PREMEL. Mais pour rendre cet espace aux habitants, pour leur permettre d'y avoir à nouveau accès, ce qui permettra en outre de rouvrir la sortie sud-est des jardins d'Éole aujourd'hui fermée par le barriérage, il faut que nous soyons en capacité d'éviter que cet espace qui n'a au fond jamais très bien vécu comme il était, continue de vivre mal. Donc, il faut que nous trouvions des solutions pour faire vivre cet espace, pouvoir le rendre aux habitants.

Je partage l'idée que les barrières Vauban telles qu'elles sont installées aujourd'hui ne sont pas satisfaisantes ni pour les habitants, ni pour les riverains et surtout, elles entraînent la fermeture du jardin d'Éole, en tout cas dans son accès sud-est. Les services de l'Hôtel de Ville travaillent donc à une solution technique dont on espère qu'elle pourra être présentée d'ici à l'été pour faire en sorte que puisse être réintégré dans les jardins d'Éole l'espace de l'esplanade du Maroc et que cette esplanade puisse être ré ouverte aux habitants.

Dans le même temps, nous avons demandé à ce que les évènements qui peuvent se tenir sur l'espace public puissent se tenir à cet endroit pour redonner de la qualité à cet espace. La fête des jardins qui avait eu lieu sur l'esplanade du Maroc a été un grand succès et a permis à ce moment-là justement de rendre cet espace au public. Ce travail est fait en lien avec la DICOM de la Ville de Paris pour que nous puissions avoir des évènements qui se tiennent dans ce lieu et qui lui redonnent de la qualité.

Pour ce qui concerne la Théâtre du Grand parquet, je crois pouvoir dire que l'équipe du théâtre Paris Villette est assez contente de ce qui se fait pour le moment au Grand parquet, que tout cela fonctionne assez bien. Comme vous l'avez très bien dit, il faut réunir le Comité de suivi, Mme ROLLAND est en contact régulier avec le théâtre Paris Villette pour suivre les actions ; un rendez-vous est fixé au début du mois de juin avec l'équipe Paris Villette pour faire un point ; la date sera fixée à cette réunion du 1^{er} juin et il sera bien calé rapidement mais après la fin de la période

électorale qui conduit à ce que nous ne puissions pas tenir ce genre de réunion. Donc je pense que d'ici la fin du mois de juin ou le début de juillet, cette réunion absolument utile aura lieu.

Voilà les éléments que je pouvais vous donner à ce stade.

Danièle PREMEL : Je vous remercie de pouvoir fixer prochainement le Comité de suivi, bien sûr après les élections. D'autre part, par contre, je n'ai pas beaucoup d'assurance sur le grillage. Vous êtes-vous renseigné ?

Eric LEJOINDRE : A ce stade, je ne peux pas vous en dire plus que ce que j'ai dit, c'est-à-dire que nous travaillons aux solutions techniques mais je redis mon objectif, c'est de faire en sorte de réintégrer dans le jardin l'esplanade du Maroc, donc de le barriérer le long de la rue pour permettre sa réouverture au public.

18.2017.138 : Question orale de Danièle PREMEL et du groupe communiste-Front de Gauche au maire du 18^{ème} relative à la halle Pajol

Danièle PREMEL : Tout le monde en convient, l'esplanade de la halle Pajol est une réussite. Elle est une réussite parce que appropriée par les habitants qui s'y promènent, qui s'assoient maintenant sur les bancs aménagés et parce qu'elle est fréquentée régulièrement. Toutefois, on voit dans cet espace – qui est un espace public – que de plus en plus d'espaces commerciaux empiètent sur l'espace public de la halle Pajol.

D'autre part, je rappelle que l'année passée, pour des raisons que nous avons tout à fait comprises, vous aviez autorisé que les Petites Gouttes, qui sont déjà installées sur le lieu, puissent avoir un autre espace sur l'espace de la halle Pajol afin de réguler un peu ce que nous avons vécu au niveau des installations des migrants à cet espace, donc de pouvoir occuper cet espace.

L'inquiétude aujourd'hui est que, l'été venant, que va-t-il se passer ? Va-t-on avoir à nouveau des guinguettes, des espaces qui vont être en quelque sorte privatisés sur ce lieu-là. Je rappelle que les habitants ont vraiment envie d'être sur ce lieu mais ils ne peuvent pas consommer au tarif où sont les Petites Gouttes entre autres, c'est au-dessus de leur moyen. Ce n'est pas qu'ils ne veulent pas fréquenter ces lieux-là, c'est qu'ils ne peuvent pas pour des questions de moyens les fréquenter. Est-il prévu une extension et s'il y a extension, comment va-t-elle se faire ? Qu'est-il envisagé ?

Carine ROLLAND : Merci pour cette question qui va nous permettre de vous rassurer les uns et les autres sur le fait que l'esplanade Nathalie-Sarraute est et restera dans le domaine public comme cela l'a toujours été. Ce n'est pas mon voisin de gauche qui me contredira sur ce point.

Vous l'aviez bien dit Mme PREMEL, l'été dernier, nous avons dû agir dans la plus grande urgence pour organiser une occupation dite positive de l'esplanade suite à un début d'été problématique. A ce titre, je tiens de nouveau à faire part de nos remerciements aux Petites Gouttes. Je pense pouvoir dire que Mme GABELOTAUD s'associerait à ces remerciements ; l'établissement a initié une occupation improvisée de l'espace très rapidement dans un esprit tout à fait collaboratif puisque l'année dernière, ils ont été les seuls à occuper l'esplanade mais ce n'est pas faute d'avoir essayé d'impliquer d'autres commerçants. Je tiens aussi à dire que l'impression donnée, c'est une extension de la terrasse. Il n'en reste pas moins que suite à cette extension des aménagements urbains de la Ville, ce qu'on appelle les Mikado rouges sont restés et les animations proposées par les Petites

Gouttes l'été dernier, je pense notamment aux concerts, étaient en accès totalement libre. C'était pour l'année dernière.

Se sont adjoints à l'initiative des Petites Gouttes une opération que nous avons monté avec le 104, pour monter une pièce de théâtre en plein air qui s'appelait « Cinérama », la médiathèque Vaclav Havel a aussi étendu sa terrasse l'année dernière, autant dire que les Petites Gouttes n'étaient pas les seules à occuper l'esplanade.

Conscients néanmoins qu'il fallait amplifier les possibilités d'occupation de l'esplanade par d'autres, cette année, nous avons initié un comité d'animation de l'esplanade Nathalie-Sarraute qui s'est tenu le 30 mars dernier au cours duquel nous avons ouvert la possibilité à tous les acteurs de l'esplanade et alentours de nous présenter des projets ; que ces acteurs soient associatifs, commerçants, voire qu'ils agissent d'initiatives individuelles. Nous en sommes encore là aujourd'hui puisqu'ils ont jusqu'au 30 mai pour nous faire parvenir l'ensemble de leurs propositions. Ce que je peux vous dire c'est que d'ores et déjà, de nombreuses structures ont répondu, je peux en citer quelques-unes, à savoir les Armoires Pleines, les Petites Gouttes à nouveau, des clubs de prévention tels que l'ADCLJC et le Grajar, le Bobar Paris Pajol, nouveau café installé en face de la médiathèque, Paris Anim' Chapelle, Espoir 18, la bibliothèque Vaclav Havel de nouveau, les Vergers Urbains et il y aura le bal du 14 juillet qui se tient le 13 juillet traditionnellement.

Donc, vous voyez la diversité de ceux qui ont répondu pour l'instant. Nous sommes dans l'intention très loin de vouloir privatiser l'espace public ; nous sommes en revanche tout à fait favorables à une diversité des occupations, toujours dans la gratuité et c'est ce qui est en train d'être mis en place actuellement. Nous vous tiendrons évidemment informés de l'ensemble des réponses lorsque nous les aurons recueillies.

Danièle PREMEL : Je vous remercie de ces précisions. J'espère que vous serez bien attentifs sur ce que j'ai soulevé comme question par rapport aux consommations et aux tarifs des consommations pour que les habitants restent ceux qui peuvent fréquenter ce lieu-là même s'il y a commercialisation, ce que je peux entendre momentanément.

Eric LEJOINDRE : Bien sûr, mais l'enjeu essentiel pour nous est la diversité des occupations et la diversité des offres. La diversité n'en exclut pas certaines et encore une fois et je le redis pour ceux qui en auraient douté, l'espace qu'ont occupé les Petites Gouttes était ouvert aux consommateurs et à ceux qui ne consommaient pas. Les consommations avaient le tarif qu'elles avaient mais personne n'a jamais interdit que ce soit d'aller jouer aux boules, écouter un concert, s'asseoir sur les Mikado, voire même sur les espaces créés et financés par les Petites Gouttes elles-mêmes au moment de cette occupation.

Afaf GABELOTAUD : En effet, nous n'avons aucun moyen de réguler les tarifications des cafés, en l'occurrence les Petites Gouttes sont libres de pratiquer les prix qu'elles souhaitent. Elles sont très attentives à cette problématique puisque nous leur avons souvent répété, sur le fait que nous avons besoin que le plus grand nombre de consommateurs et de tout profil puisse se restaurer et consommer. Il faut juste rappeler que ces occupations commerciales ne sont pas à titre gracieux puisqu'ils paient une redevance à la Ville et qu'on est bien content de trouver des établissements comme les Petites Gouttes qui ont un investissement extrêmement important puisque plusieurs dizaines de milliers d'euros sont mis sur la table pour pouvoir mettre ces installations. Quand il y a eu urgence, on les a trouvés, donc il faut avoir un rapport quand même plutôt sain avec ces établissements-là. Ils ne sont pas seuls, il y en a d'autres qui font aussi des animations, qui proposent un certain nombre d'activités. Les Petites Gouttes ont bien conscience qu'il faut aussi proposer des activités à titre gracieux, donc gratuitement elles le font.

Je pense qu'il faut revenir sur un état d'esprit qui est une occupation saine avec le plus grand nombre d'acteurs et une vraie diversité d'offres commerciales et de loisirs. Quand on pense à l'esplanade Pajol aujourd'hui, elle ne serait pas ce qu'elle est sans ces commerçants. Ils ont créé tout un univers et toute une réalité sur cette esplanade, qu'il faut aussi être dans du donnant-donnant ; puis, on est tous en train de jouer à un jeu plutôt vertueux qui est « on occupe l'espace », il faut occuper cet espace parce que ne pas l'occuper, ne pas donner signe que et les commerçants et les riverains et les associations ont droit aussi de l'occuper serait le plus mauvais des signes pour une occupation qu'on ne souhaite pas, parce qu'on a vécu sur cette esplanade de Pajol un nombre important d'occupations qui ont quand même laissé des séquelles assez importantes au niveau commercial entre autres.

18.2017.139 : Question orale présentée par Ian BROSSAT et les élus du groupe PCF-front de Gauche au maire du 18^{ème} relative à l'armoire électrique de la rue Raymond-Queneau

Ian BROSSAT : Il s'agit d'un sujet dont nous avons déjà parlé. Tout le monde connaît bien le quartier Évangile, les difficultés notamment en matière de sécurité qui existent dans ce quartier avec une problématique particulière qui est la question de cette armoire électrique située rue Raymond-Queneau et qui, régulièrement, est vandalisée parce qu'elle est accessible à tous, ce qui très régulièrement plonge le quartier dans le noir. Nous avons évoqué cette question lors d'un récent Conseil d'arrondissement au tout début de l'année 2017 si ma mémoire est bonne et il était question de faire des travaux permettant de rendre cette armoire électrique inaccessible et d'éviter ainsi les dégradations et les inconvénients engendrés par le fait que le quartier est plongé dans l'obscurité de ce fait.

Il s'agit donc de savoir quand ces travaux pourront être réalisés et du même coup permettre aux habitants de vivre plus sereinement même si cette seule problématique ne résoudra évidemment pas l'ensemble des problèmes du quartier.

Eric LEJOINDRE : C'est effectivement un dossier assez ancien qui a connu une nette avancée cette année puisque les services, notamment de la DVD, ont expertisé différentes solutions techniques pour permettre que ces actes de vandalisme ne se tiennent plus.

L'enfouissement s'avère à la fois très compliqué, voire quasi-impossible et très coûteux. Par contre, a été trouvée une solution qui a fonctionné sur d'autres lieux parisiens : l'option d'un coffre blindé solide et qui fonctionne c'est-à-dire qu'il n'est pas ouvrable comme l'est l'armoire aujourd'hui. Cette installation-là, qui va permettre d'empêcher que l'électricité soit éteinte, est prévue pour le début de juillet, ce qui doit nous permettre avec l'ensemble de la politique de prévention que nous menons tous les ans autour des événements du 14 juillet de réduire les risques.

Nous allons reprendre aussi toutes nos opérations de lutte contre les pétards – je parle de ceux qui explosent même si on lutte aussi contre ceux que l'on pourrait éventuellement fumer – contre les rodéos, contre les bouteilles que l'on vide dans les poubelles, bref l'ensemble des mesures que nous devons prendre pour faire en sorte que la tranquillité dans ce quartier soit aussi respectée.

18.2017.140 : Question orale présentée par Ian BROSSAT et les élus du groupe PCF-front de Gauche au Maire du 18^{ème} relative à la situation du Lavoir moderne parisien

Ian BROSSAT : C'est un dossier dont nous avons parlé notamment à l'occasion d'un vœu du Groupe Europe Écologie Les Verts qui avait été débattu ici. Il s'agit de la situation du Lavoir moderne parisien situé au 35, rue Léon, lieu que les habitants du 18^{ème} en général et les habitants de la Goutte-d'Or en particulier connaissent bien et auquel ils ont montré leur attachement, notamment à l'occasion d'une pétition qui a rassemblé 35 000 personnes en soutien au Lavoir moderne parisien, notamment suite à la vente de l'immeuble.

Depuis 2014, si ma mémoire est bonne, le lieu est géré par l'association Graines de soleil dont nous pensons beaucoup de biens. Il reste que ce lieu est toujours menacé du fait que la procédure d'expulsion engagée par le nouveau propriétaire n'a pas cessé. Je crois qu'il devait y avoir une audience la semaine dernière qui a été reportée. Il s'agit en tout cas par cette question de s'interroger sur l'avenir du Lavoir moderne parisien et sur l'engagement de la Ville de Paris, de la Mairie du 18^{ème} pour faire en sorte que ce lieu puisse continuer à exister dans ce quartier populaire de notre Arrondissement.

Carine ROLLAND : Effectivement, c'est un sujet dont nous avons eu l'occasion de parler souvent, plutôt à des moments dans les périodes électorales d'ailleurs.

Repartons sur l'histoire du LMP, pas depuis 30 ans mais juste quelques années en arrière. En 2011-2012, puisque la question porte sur ce que fait la Ville vis-à-vis du LMP, la Ville de Paris par la voix de Bertrand DELANOE a interpellé Frédéric MITTERAND puis Aurélie FILIPPETTI, ministres de la Culture successifs, pour protéger l'activité de spectacle vivant du LMP au titre de l'ordonnance dite de 1945. Donc, l'activité de spectacle vivant au 35, rue Léon a été réaffirmée, défendue, soutenue et ne disparaîtra pas. Autre chose est de savoir qui porte cette activité de spectacle vivant ? Sur ce point, entre 2012 et 2017, le propriétaire a rencontré divers porteurs de projets au titre desquels Graines de soleil et puis d'autres dont certains ont été suggérés par la Ville et nous sommes soutien de Graines de soleil. Le Maire a produit une lettre indiquant l'intérêt du projet artistique et culturel porté par cette association. Il n'en reste pas moins qu'il revient au propriétaire et à un éventuel porteur de projets de se mettre d'accord. C'est un lieu privé. Donc, nous jouons notre rôle de passeur, d'animateur de la politique culturelle du quartier mais dans la limite de nos possibilités.

Le 22 avril 2016, nous est parvenue une demande de permis de construire pour le 35 et 37, rue Léon. Cette demande incluait la destruction de la salle actuelle, non pas pour qu'il n'y ait plus de spectacle vivant mais en tout cas pour que la salle soit détruite, puis reconstruite. La demande a été refusée, donc la Ville a fait barrage. A partir de cette demande, la Ville a rencontré par deux fois le mandataire du propriétaire du bâtiment dont une fois en Mairie du 18^{ème} en présence de M. LORENZINI, il lui a été rappelé qu'au titre de l'ordonnance de 45, il est dans l'obligation de maintenir l'activité de salle de spectacle. Le cabinet de la Maire de Paris lui a demandé de travailler ses plans de telle sorte que la salle historique qui n'est pas protégée au titre des monuments historiques, on le regrette et nous avons demandé l'avis des ABF sur le sujet mais en tout cas, la salle elle-même n'est pas protégée, il lui a quand même été demandé de travailler à une solution architecturale qui permettrait de préserver cette salle, quitte, sur ses deniers propres, à en construire une autre en dessous s'il veut avoir une capacité supérieure pour accueillir des spectateurs.

En date d'aujourd'hui, la transmission des nouveaux plans est toujours en attente. Pour ce qui est de l'action de justice que vous mentionnez, elle ne porte pas sur la salle mais sur une demande de rachat de la salle par Graines de soleil. Cette action de justice est en fait assez interrogeable sur ses

fondements juridiques mais nous suivons cela de très près. Une rencontre a eu lieu avec Graines de soleil, il y a moins de dix jours, c'est toujours l'occasion de dire notre volonté que le lieu rouvre avec, à l'intérieur un projet ouvert sur le quartier, un projet qui permette aussi de faire rayonner la Goutte-d'Or au-delà de ses frontières comme c'est le cas dans bien des domaines mais par le biais de l'action théâtrale. Donc, nous restons mobilisés dans la mesure de ce que la Ville peut faire vis-à-vis de ce propriétaire qui, pour l'instant, doit produire de nouveaux plans concernant le futur de la LMP.

18.2017.141 : Question orale posée par les élus du Groupe Les Républicains-Citoyens Indépendants au maire du 18^{ème} relative à l'opération de mise à l'abri des migrants de la Porte de La Chapelle le 9 mai dernier

Pierre LISCIA : Le 9 mai dernier, la police a procédé à l'évacuation et à la mise à l'abri de 1 609 migrants – chiffre de la Préfecture – qui s'étaient installés aux abords du centre d'accueil humanitaire de la porte de La Chapelle. Au passage, je rappelle que l'été dernier, j'avais justement évoqué l'inévitable saturation de ce centre et la crainte légitime puisque que désormais avérée de voir s'installer sur la voie publique plusieurs centaines de migrants. C'est malheureusement exactement ce qui s'est passé. Je n'ai pas oublié toutes les critiques, tous les procès d'intention et les procès même en racisme et en fascisme dont j'ai été l'objet à cette époque, dont acte.

Cette évacuation, même si tardive, a été saluée par les riverains de la porte de La Chapelle qui l'a réclamée depuis plusieurs semaines, voire depuis plusieurs mois. Cependant, plusieurs questions subsistent. Je crois que ces derniers jours et puis les déclarations en début de ce Conseil de M. VAILLANT ont déjà apporté quelques éléments de réponse.

D'abord, des dispositions ont-elles été prévues pour prévenir de nouvelles installations sauvages aux abords du centre humanitaire ? Ayant l'occasion de me rendre sur place aujourd'hui, je peux témoigner que plusieurs dizaines de personnes sont d'ores et déjà réinstallées sur place dans des camps de fortune et des conditions indignes que nous déplorons tous ici.

Considérant l'arrivée d'un nouveau gouvernement, quelles garanties avez-vous obtenues quant au respect des conditions d'accueil et des délais de prise en charge fixés par le centre d'accueil humanitaire, cela pour assurer la fluidité de l'orientation des personnes vers les centres d'accueil et orientation – les CAO – qui est la condition indispensable pour éviter toute nouvelle saturation du centre et donc pour éviter la constitution de nouveaux campements de rue ?

Pourquoi la situation toute aussi préoccupante de la rue Pajol n'a-t-elle pas été traitée en même temps que l'opération d'évacuation du 9 mai dernier ? Comment expliquer que la mise à l'abri de quelques dizaines, voire quelques centaines de personnes installées rue Pajol ne soit pas tout aussi envisageable que celles de 1 609 personnes à la porte de La Chapelle ?

Enfin, je me demande comme de nombreux habitants si cette opération d'évacuation n'est pas sans lien avec l'arrivée à Paris des membres de la Commission d'évaluation du CIO et si les moyens déployés pour assurer la tranquillité du quartier ont vocation à être pérennisés dans les semaines à venir. Il me semble que non puisque les migrants se sont déjà réinstallés et par ailleurs, M. VAILLANT a confirmé en début de séance que cette évacuation a bel et bien été décidée pour, je cite « donner une image plus présentable de la porte de La Chapelle ». Merci M. VAILLANT de cet aveu même s'il témoigne à mon sens d'un profond mépris pour les habitants de la porte de La Chapelle qui ne semblent trouver grâce à vos yeux qu'en cas de grandes manifestations internationales à Paris

comme ce fut le cas lors de l'organisation de l'Euro 2016 de football à Paris, puisque quelques jours avant, cette même porte de La Chapelle a été intégralement nettoyée de plusieurs tonnes de déchets. A la lumière de cet aveu, je regrette que les membres du CIO ne soient pas passés par la rue Pajol et par la place de La Chapelle – M. le Maire si vous me le permettez, on en a parlé en début de Conseil mais je voudrais dire quelques mots sur la situation – on a lu et entendu beaucoup de choses sur la place de La Chapelle ces derniers jours, bien souvent de la part de personnes qui n'y ont jamais mis les pieds.

Je ne suis pas de ceux qui disent que l'insécurité qui y règne et qui y est croissante depuis plusieurs mois serait due à une soi-disante incompatibilité de l'Islam avec les lois et les principes de la République comme on a pu l'entendre. Je ne suis pas non plus de ceux qui disent que cette insécurité est du fait des migrants comme on a pu le lire et d'ailleurs, M. BRIANT votre intervention était assez maladroite en ce sens puisque lorsqu'on vous pose une question sur la place de La Chapelle, vous avez consacré une bonne partie de votre réponse à la situation des migrants à la porte de La Chapelle et rue Pajol.

Je n'accepte pas qu'on remette en cause la parole des habitants, la parole de ces femmes qui ont témoigné malgré la crainte de témoigner et qui n'aspirent simplement qu'à une chose : vivre dignement en toute sérénité, en toute tranquillité, en toute sécurité dans ce quartier qu'on aime tous. L'emballement de ces derniers jours donne l'impression d'une agitation soudaine dans les couloirs de l'Hôtel de Ville et dans ceux de la Préfecture, alors il était temps et je trouve cela extraordinaire qu'il faille que la presse, encore une fois, s'en saisisse pour que nous soyons enfin écoutés, pour que nous soyons enfin entendus et considérés et pour que les choses bougent enfin.

M. le Maire, vous l'avez dit en début de séance que cette polémique – même si je ne l'appellerais pas polémique – présente au moins l'avantage d'obtenir des moyens supplémentaires pour effectivement changer les choses. Je vous remercie et merci pour cette petite parenthèse qui m'a été autorisée.

Eric LEJOINDRE : Vous aurez remarqué mon grand libéralisme pour permettre à chacun de s'exprimer. Je ne sais pas qui a remis en cause les témoignages des femmes tels qu'elles l'ont exprimé, certainement pas moi. Par contre, et là je l'assume, j'ai aussi fait valoir que ces témoignages ne réduisaient pas et ne représentaient pas la situation de l'ensemble des femmes qui peuvent vivre sur ce territoire mais cela ne remet en rien en cause les expressions qui ont pu avoir lieu et qui sont légitimes parce qu'elles sont et se suffisent à elles-mêmes. Ce qui ne veut pas dire, mais vous l'avez dit vous-même, que l'ensemble des expressions qui ont eu lieu sur cette situation, notamment par des gens qui n'ont jamais mis les pieds au métro La Chapelle – d'ailleurs j'ai toujours une petite surprise quand un journaliste m'interroge sur une situation et je dis « vous êtes allés voir ? » et qu'il répond « non, c'est pour cela que je vous appelle » – prêtait à confusion et en tout cas pour moi qui ne suis pas un journaliste, vouloir amener un peu de surprise dont la façon que les uns et les autres ont de travailler. Mais je crois qu'au fur et à mesure que s'est déroulé ce Conseil, on a pu répondre non seulement dans le débat mais répondre surtout sur l'ensemble de ce que nous avons fait, sur l'ensemble de ce que nous avons voté, sur ce qu'on peut faire pour ce territoire mais je ne vais pas rouvrir le débat et j'invite les uns et les autres à reprendre l'expression qui a été la mienne qui dit les choses très clairement.

En attendant, je vais demander à M. BRIANT de bien vouloir répondre à la question.

Gérald BRIANT : Je vais commencer par la question du CIO. Je vous souhaite d'être élu et d'être membre d'un exécutif et donc d'être en main, de faire en sorte que vous puissiez avoir une action pragmatique et concrète.

Oui, nous nous sommes félicités du fait qu'il y ait la Commission CIO qui nous a permis de mobiliser nombre de forces publiques et tant mieux. On aurait été bien sot de ne pas le faire vis-à-vis des habitants de la porte de La Chapelle ; je n'émetts aucun souci du tout. On utilise tous les boutons qui nous permettent d'avancer vis-à-vis de la satisfaction des revendications des habitants et notamment ceux de la porte de La Chapelle. Donc, oui on a tout à fait profité, on savait qu'il y avait cette commission, cette opportunité. On a fait pression pour que surtout, on n'oublie pas et qu'on mette des moyens dans une période où, comme il y avait les élections présidentielles avec les élections législatives, il y a une vraie difficulté dans le fonctionnement tel qu'il fonctionne aujourd'hui l'Etat, c'est-à-dire que quand on arrive en bout de mandat, il y a une vraie frilosité pour prendre des initiatives et de demander des efforts. Cette évacuation qui était en plus compliquée pour nous, la date du 9 mai, non mais grâce à cela on a pris appui là-dessus. Vous le verrez qu'il faudrait savoir être pragmatique et saisir les opportunités quand elles se font dans le sens de la satisfaction des besoins des habitants. Je suis particulièrement à l'aise là-dessus et je suis prêt véritablement à témoigner tranquillement.

Sur les questions que vous posez, sur l'évacuation du 9 mai, qui n'est pas une évacuation d'ailleurs mais une mise à l'abri parce que, je le rappelle, quand l'opération a commencé le 9 mai au matin, personne n'a obligé personne à monter dans des bus ; ils ont été remplis, au contraire il n'y en avait pas assez. Donc, on n'a jamais évacué personne, on a proposé et évidemment, on a eu du monde pour pouvoir bénéficier du dispositif.

On avait des difficultés à avoir assez de CAO pour pouvoir prétendre à un hébergement immédiat des personnes et des migrants, on a réquisitionné des gymnases. Il n'y a plus qu'un seul gymnase maintenant sur lequel il y a des migrants et le reste a pu être conduit dans des vrais centres pour que commencent leurs démarches.

Vous avez dit : « pourquoi on n'a rien fait pour Pajol ? » Il faut écouter ce que j'ai dit précédemment : les gens qui sont à Pajol pour l'instant et qui voulaient dormir à Paris ne souhaitent pas être en hébergement. Il faut le comprendre. Les habitants du quartier Pajol avec qui j'ai discuté l'ont parfaitement compris. A chaque fois, on a fait des opérations où on a réussi ponctuellement à les faire accepter un hébergement pour la soirée mais sur le reste, ils ne sont pas dans un parcours de migration en France. Ils sont fixés là par des passeurs pour pouvoir ensuite partir en Angleterre. Cela fait quatre fois que je l'explique, je pense qu'au bout d'un moment, on va commencer à l'entendre. Le 9 mai, nous avons en même temps déclenché une opération de nettoyage ; nous n'avons pas oublié les gens de Pajol, cela n'existe pas. Après, on peut refaire l'histoire mais ce n'est pas ce qui s'est passé.

Sur la suite, nous voulons qu'il y ait le maintien d'une présence policière importante sur le centre humanitaire, c'est important. Vous avez constaté qu'il y a eu une modification notamment par rapport à l'entrée où maintenant, une présence quotidienne a permis de faire baisser les tensions – ce qui a fait baisser les tensions évidemment, c'est l'évacuation nombreuse des différents campements qu'il y avait autour – mais le fait d'avoir une présence en fixe a permis aussi de pouvoir gérer tout ce qui était les conflits liés à la file qui sont compliqués à gérer. Vous avez le même phénomène devant le centre de France terre d'asile dans les 19^{ème} et 10^{ème} arrondissements, il faut une présence qui permette un peu de fluidifier et de gérer des fuites parce qu'il y a du monde et malheureusement, nous sommes toujours en tension.

Pour l'instant, les questions demeurent. Ce que je veux dire quand même c'est que, comme vous avez une grande sagesse et que vous avez déjà tout prévu sur ce qu'il allait se passer, vous avez je pense prévu aussi que du 10 novembre à la date du 9 mai, c'est-à-dire pendant six mois, il n'y a pas eu de grandes opérations de mise à l'abri comme on a connue sur la période précédente, c'est-à-dire

trente opérations de mise à l'abri en moins d'une année. C'est grâce au centre tel qu'on l'a créé. Après, il y a des vrais risques d'embolie parce que le centre est sous-dimensionné par rapport aux besoins. Là, on va être obligé de passer, pour améliorer les fuites, de 400 à 450. Mais il nous faut aujourd'hui plus de lieux, il nous faut plus de lieux pour femmes notamment et public fragile. Maintenant, le centre est bien rempli sur Ivry ; on arrive aussi un peu en difficulté et on a besoin de ce qu'on disait. M. JULIEN disait qu'il faut de nombreux centres en province pour pouvoir décongestionner et en plus permettre de s'appuyer sur l'appareil d'Etat parce que la vraie difficulté qu'on a c'est que si on met tout dans un même endroit, à Paris, on ne pourra pas tenir parce qu'il faut des rendez-vous et pour faire des rendez-vous, il faut des personnes, des administratifs, si on met tout dans une seule préfecture, fusse-t-elle la Préfecture de police de Paris qui a quand même quelques moyens mais cela ne suffira pas, évidemment cela ne peut pas marcher. Cela nous met devant de grandes difficultés. On est évidemment dessus, on est en train d'avancer. J'espère ce que nous a promis la Préfecture mais on verra avec le nouveau Gouvernement, la nouvelle majorité et dans quel état d'esprit ils sont, il y a peut-être de la mobilisation. Après, je suis aussi comme vous, je veux voir ce qui va en être ; y aura-t-il des engagements ? Qu'est-ce qui va être pris ? Je suis attentif à ce qui va être décidé. Pour l'instant par rapport à ce qui est fait, d'une certaine manière, on a réussi à bien mobiliser. Cela va-t-il durer ? Cela va suffire ? L'essentiel du travail est devant nous.

Eric LEJOINDRE : Merci, M. BRIANT. J'en profite pour vous remercier pour tout le travail que vous faites au quotidien sur cette problématique des migrants, une problématique complexe ; vous dire et dire surtout à Emmaüs et à l'ensemble des acteurs de la Ville et de la Préfecture de police à quel point on est reconnaissant pour le travail qu'ils font. S'il n'y avait pas eu ce centre humanitaire, ce n'est pas 1 600 personnes qui auraient été mises à l'abri, c'est plus de 10 000. Plus de 10 000 qui auraient été dans nos rues et cet outil du centre humanitaire est indispensable. D'ailleurs, ces 10 000 personnes auraient été dans nos rues, de ce quartier, elles n'auraient pas été ailleurs. Heureusement que l'on a fait ce travail et je suis comme M. BRIANT très attentif mais j'étais présent à l'Hôtel de Ville. J'ai entendu les mots du nouveau Président de la République sur cette question, qui m'ont plutôt donné confiance, encore faut-il passer des mots aux actes. C'est vrai que la période de transition entre les deux gouvernements a rendu plus difficile la fluidité à l'intérieur du centre humanitaire parce que, sans doute, un certain nombre de préfets de région ont pensé qu'il était utile de connaître les orientations du prochain Exécutif avant de rouvrir des places mais que cette fluidité aujourd'hui elle est revenue. C'est ce qui a permis de traiter en même temps les 1 600 personnes mises à l'abri et le flux arrivant.

Très différente la situation de la rue Pajol et je comprends que cela puisse paraître contre-intuitif mais oui, il est beaucoup plus facile de mettre à l'abri des centaines de personnes qui le souhaitent que des dizaines qui ne le veulent pas. Cela peut paraître contre-intuitif mais c'est la réalité. Les opérations de mise à l'abri à Pajol ont lieu de trois à cinq fois par semaine depuis le mois de février. Il est arrivé au mois de février quand il faisait -5°C dehors que les deux-tiers des personnes qui dormaient à la rue – elles étaient beaucoup plus nombreuses à l'époque que maintenant – refusent d'être mises à l'abri et d'être mises à l'abri non pas dans un système mais dans une solution d'urgence, au chaud avec toute la liberté de la quitter le lendemain matin. Les deux tiers ont refusé. Force est de constater que la nouvelle modalité de travail que nous avons mise en œuvre depuis quinze jours maintenant commence à donner ses résultats aussi à Pajol. Il a fallu cette évolution pour qu'elle ait eu lieu.

Je voulais aussi vous faire part, puisqu'on est ici en Conseil d'arrondissement, des deux propositions que j'ai transmises à l'actuel Président de la République concernant la question des migrants. La première est une proposition d'ordre technique mais qui – je crois – aurait tout son sens suggérant au Président de la République de créer une fonction auprès du Premier ministre de haut commissaire ou peu importe comment elle s'appelle au primo-accueil des réfugiés, qui aurait sous sa direction les

services du ministère du Logement et du ministère de l'Intérieur concernés par cette problématique pour fluidifier les choses et pour donner un signe politique très fort sur cette question. Je lui ai également transmis l'idée qu'il serait bon et peut-être que la Ville de Paris pourrait y contribuer que nous puissions faire le tour de France des grandes métropoles, là où c'est utile, pour leur proposer de créer un centre humanitaire comme nous l'avons fait. Je pense qu'il faut que nous allions à Nice, ou en tout cas dans les Alpes-Maritimes, que nous allions à la frontière allemande, par exemple à Metz qui connaît ces difficultés-là aussi ; il faut que nous allions à Calais ou dans les environs, en tout cas à la frontière britannique et sans doute aussi dans une grande ville entre Vintimille et Paris pour que nous promouvions l'idée que, avec les collectivités locales et avec l'Etat, des centres de ce type-là puissent être créés sur l'ensemble des routes pour éviter que le problème ne se concentre à Paris et pour donner de la fluidité au système. Pour être honnête avec vous, je n'ai pas eu de retour de ces propositions qui me paraissent intéressantes du Président de la République mais j'ai écouté avec attention ses propos à l'Hôtel de Ville qui m'ont plutôt rassuré qu'inquiété, encore faut-il passer des paroles aux actes et on sait qu'en la matière, ce n'est pas toujours ce qui est de plus facile.

Voilà pour compléter la réponse excellente de M. BRIANT.

Pierre LISCIA : Merci et je remercie M. BRIANT pour toutes ses réponses. Néanmoins, je reste un peu circonspect quant à la situation à Pajol pour les différences entre les personnes qui sont porte de La Chapelle et celles qui sont rue Pajol. La question est de savoir ce qu'on peut légitimement expliquer aux riverains de Pajol, c'est-à-dire aller les voir en leur expliquant que finalement, si les migrants sont au pied de leurs fenêtres, de leurs immeubles, dans des conditions d'une extrême précarité et d'insalubrité sous la coupe de réseau de passeurs criminels, mais comme ils sont dans cette situation qui nécessite d'urgence une évacuation bien plus importante que les personnes qui sont porte de La Chapelle qui souhaitent s'insérer dans un processus d'intégration, de demande d'asile, d'un véritable statut, eh bien ces personnes-là, parce qu'elles ne le souhaitent pas, encore une fois parce qu'elles sont sous la coupe de passeurs, vous nous expliquez et expliquez à ces habitants-là qu'on ne peut rien.

Eric LEJOINDRE : On ne va pas refaire le débat mais c'est exactement l'inverse de ce que je viens de dire. Si vous voulez répondre aux habitants, je vous proposerais deux choses : d'abord leur proposer de constater l'amélioration de la situation depuis quinze jours, qui est une réalité qui nous est remontée, y compris par les twittos les plus agressifs, cela doit bien vouloir dire qu'ils ont vu une amélioration – que j'ai constatée moi aussi au quotidien – et qui démontre que l'action que nous menons porte ses fruits même si c'est vrai. Je le redis et je le dis aux habitants et eux le comprennent très bien, c'est beaucoup plus compliqué et les situations sont différentes.

J'ai, à ce titre-là, répondu aux différents appels et courriers que j'ai reçus. Je peux vous transmettre le courrier en réponse à l'ensemble de ces interpellations et je suis certain que vous le diffuserez autour de vous, aux personnes qui vous interpellent ; comme cela, vous pourrez leur donner l'ensemble des éléments de réponse. Ce courrier fait trois pages ; c'est important et je souhaite qu'il soit envoyé à l'ensemble des élus évidemment aussi à l'opposition.

Vœu

DELIBERATION 18.2017.142 : Vœu déposé par les élus du groupe Les Républicains - Citoyens Indépendants au maire du 18e relatif à la mise en œuvre du comité de suivi du quartier de la Porte Montmartre.

Christian HONORE : Un comité de suivi a été réuni en juin 2016 dans le quartier de la porte Montmartre. Il est composé des représentants des riverains, des représentants du Conseil d'arrondissement dans sa diversité politique. La création de ce comité répondait à des demandes d'habitants et de représentants associatifs du quartier. Il avait pour vocation la concertation entre les riverains, les représentants associatifs et les élus pour une meilleure appréhension des problèmes que connaît le quartier. Les habitants élaborent des projets d'aménagement urbain pour valoriser leur quartier et donc, ce comité avait en particulier pour vocation d'étudier la faisabilité des aménagements présentés par les habitants et les associatifs ; il peut être l'occasion aussi d'étudier les aménagements prévus par la Mairie.

Évidemment, l'intérêt et la condition de l'efficacité de ce comité sont la régularité de ces réunions et leur suivi. Or, en dépit de ce qui avait été annoncé, le comité n'a plus été réuni depuis juin 2016, les habitants et les représentants associatifs s'interrogent sur les raisons pour lesquelles il n'est plus réuni.

C'est la raison pour laquelle, tout d'abord je voudrais savoir pour quelle raison il n'y a plus de réunion de ce comité de suivi et, d'autre part, nous vous demandons de reprendre les réunions du comité de suivi du quartier de la porte Montmartre et d'en assurer la régularité, de prévoir la présence à côté des représentants des habitants et des élus des représentants des services de la Mairie pour faciliter le travail des membres de ce comité et pour permettre de voir rapidement la faisabilité des propositions faites.

Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour ce vœu et ces questions, je vais demander à Mme AKKARI de vous donner quelques éléments de réponse en constatant qu'effectivement, ce comité n'a pas été réuni, ce qui est un tort et que nous devons y remédier mais que pour autant, le travail sur ce quartier, lui, n'a pas cessé.

Maya AKKARI : En effet, ce quartier est en rénovation urbaine depuis un certain nombre d'années. Plusieurs bâtiments ont été rénovés et dans ce cadre-là, nous avons mis en place dès 2014, un comité de suivi piloté par l'équipe de développement local de la porte Montmartre. Comme vous l'indiquez en creux, M. HONORE dans votre vœu, ce type d'action doit être piloté ; il doit y avoir des comptes rendus, des ordres du jour, des invitations, etc. Moi, je vais vous dire en tant qu'adjointe au Maire à la Politique de la Ville, mea culpa. C'est vrai, nous avons réuni ce comité deux fois en 2014-2015. Puis, nous avons été très occupés par les projets de territoire qui ont beaucoup occupé les équipes. Je tiens à les remercier pour ce formidable travail parce qu'il y avait toute la participation à construire. Par la suite, il y a eu un départ de chef de projet, d'une autre salariée. Les ressources humaines sont telles qu'on n'arrive pas toujours à avancer comme on le souhaite sur certains sujets.

Je vous donne les raisons et je m'engage à reprendre avec M. NEYRENEUF les réunions de suivi de la rénovation urbaine qui sont très utiles parce que, souvent, on s'occupe trop du bâti et après, on ne

s'occupe pas suffisamment du détail de la vie des gens dans les immeubles, les problèmes de chauffage, de rideau, de signalétique, etc. Nous allons voter ce vœu, sauf si vous le retirez. En tout cas, je m'engage à ce que ce comité suivi reprenne.

Eric LEJOINDRE : Je voulais compléter la réponse de Mme AKKARI en remerciant Mme PREMEL et M. DURAND de nous avoir, eux aussi, relancé sur la nécessité qu'il y avait à ce que cette réunion qui s'est tenue avec M. BEPPO puisse continuer de se tenir. En même temps, la période se prêtait un peu moins aux réunions et beaucoup plus au travail quotidien. Nous avons concentré notre intervention sur le travail quotidien. Pour autant, il serait bon de se reréunir.

Donc, sauf à ce que vous considériez que la réponse vous suffise et que votre vœu soit retiré, je ne verrai aucun inconvénient à ce qu'il soit voté si vous le maintenez.

Christian HONORE : Tout d'abord, je tiens à remercier Mme AKKARI qui a le sens de l'intérêt général et du respect des habitants. Je vous le dis d'une manière très claire, je vais tenir mon vœu pour une raison très simple, c'est que comme cela il va être voté à l'unanimité et ce sera un signe positif apporté aux habitants de la porte Montmartre qui sont en attente de pouvoir discuter, proposer des projets d'aménagement dans les quartiers.

Eric LEJOINDRE : Mme PREMEL et M. DURAND avaient fait cette même demande mais ils n'avaient pas fait de vœu, ce qui est normal car nous sommes dans la même majorité et en rappelant que de très nombreuses réunions se sont tenues depuis avec les habitants pour évoquer les questions de végétalisation, de l'extension du square Binet sur le mail, de la végétalisation de la rue Gérard-de-Nerval. Bref, l'ensemble des sujets sur lesquels nous avons déjà eu à travailler et je veux remercier l'ensemble des membres de mon équipe pour avoir tenu ces nombreuses réunions à la porte Montmartre.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2017.142 à l'unanimité